



**RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018**  
*ASSISTANCE PUBLIQUE – HOPITAUX DE PARIS*

## INTRODUCTION

La structure et le contenu du rapport financier ont été établis à compter de celui de l'exercice 2014, date à laquelle il avait été refondu pour mettre en œuvre les règles nationales de présentation des comptes des établissements publics de santé visant à permettre leur certification.

Du point de vue comptable, l'exercice 2018 est le troisième dont les comptes sont soumis à certification par des commissaires aux comptes. Pour rappel, lors de sa séance du 24 mars 2016, le conseil de surveillance a nommé les cabinets KPMG et ERNST&YOUNG pour certifier les comptes des exercices 2016 à 2021 de l'AP-HP, conformément à la réglementation en vigueur.

L'institution avait toutefois débuté les travaux de préparation à la certification des comptes dès 2012. Ces préparatifs ont permis la certification des comptes de l'AP-HP de l'exercice 2016 puis de l'exercice 2017. Les commissaires aux comptes ont émis, concernant les comptes de l'exercice 2017, les quatre réserves suivantes (extrait de leur rapport du 21 juin 2018 remis au conseil de surveillance) :

### *Motivation des réserves*

#### *Recettes*

Dans notre rapport du 19 juin 2017 concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons formulé une réserve portant sur l'impossibilité d'apprécier si le montant des recettes d'hospitalisation et des recettes relatives aux traitements externes enregistrées sur l'exercice 2016 comprenait l'intégralité des actes réalisés. Malgré le déploiement en cours des procédures de contrôle interne au sein de votre établissement, cette situation perdure.

La documentation insuffisante des contrôles informatiques sur les interfaces de la chaîne d'information médicale et des contrôles complémentaires effectués ne nous a pas permis d'apprécier si l'intégralité des actes réalisés dans le cadre des séjours hospitaliers a fait l'objet d'une facturation. De même, la formalisation et la mise en œuvre des procédures de contrôle interne concernant la chaîne de facturation relative aux traitements externes, principalement au niveau du recensement des actes et du contrôle des interfaces informatiques demeurent, à ce jour, insuffisantes.

De ce fait, une approche d'audit basée sur les contrôles n'a pu être mise en œuvre. Compte-tenu de l'impossibilité matérielle de recourir à d'autres procédures d'audit, nous n'avons pas été en mesure d'apprécier si le montant des recettes d'hospitalisation et des recettes relatives aux traitements externes au 31 décembre 2017 comprend l'intégralité des actes réalisés.

### *Immobilisations*

Dans notre rapport du 19 juin 2017 concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons formulé une réserve portant sur l'existence et l'exhaustivité des immobilisations incorporelles et corporelles. En effet, à la date d'arrêt des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les procédures d'inventaire physique mises en œuvre au sein des différents sites de l'AP-HP ne couvraient qu'environ 60% de la valeur nette comptable de ces immobilisations. Ainsi, il ne nous avait pas été possible de mesurer l'incidence des inventaires restant à effectuer sur la valeur nette comptable de l'actif immobilisé au 31 décembre 2016.

A la date de clôture des comptes, le taux de couverture des inventaires physiques menés au sein des différents sites de l'AP-HP atteint 87% de la valeur nette comptable des postes « Constructions », « Installations Techniques, matériel et Outillage industriel » et « Autres immobilisations corporelles ». Ainsi, la valeur nette comptable des actifs non inventoriés s'élève à 369 M€ pour ces postes et correspond à de nombreuses fiches d'immobilisation de faibles montants unitaires. Il ne nous est toujours pas possible de mesurer l'incidence des inventaires restant à effectuer sur la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à la clôture.

Par ailleurs, l'analyse conduite par l'AP-HP au cours de l'exercice n'a pas permis de réunir les éléments probants relatifs :

- A une fiche d'immobilisation d'un montant de 139 M€ incluse dans les immobilisations « affectées ou mises à disposition » liée à des baux emphytéotiques, pour lesquels le recensement et la valorisation des actes juridiques n'ont pu être finalisés ;
- Aux terrains, dont la valeur nette comptable s'élève à 124 M€, les documents justifiant de leur existence et de leur coût historique d'acquisition étant toujours en cours de collecte.

Dans ce contexte, nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments probants suffisants pour corroborer la valeur nette comptable de ces actifs immobilisés au 31 décembre 2017.

### *Stocks*

Dans notre rapport du 19 juin 2017 portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons formulé une réserve concernant l'impossibilité de corroborer le montant des stocks au 31 décembre 2016 et leur variation enregistrée sur l'exercice. Malgré le déploiement en cours des procédures de contrôle interne au sein de votre établissement, cette situation perdure.

Les stocks comptabilisés s'élèvent à 155,9 M€ au 31 décembre 2017. Les procédures de contrôle interne d'inventaire physique mises en place ne nous ont pas permis de vérifier l'exhaustivité et le correct enregistrement de ces stocks. En conséquence, nous n'avons pas été

en mesure de corroborer le montant des stocks au 31 décembre 2017 et la variation de stocks enregistrée sur l'exercice.

### *Recherche*

Votre établissement comptabilise à chaque clôture d'exercice des charges à payer sur ressources affectées (pour un montant de 393,8 M€ au 31 décembre 2017) et des produits à recevoir sur ressources affectées (pour un montant de 285,1 M€ au 31 décembre 2017) pour les conventions de recherche ayant fait l'objet de ressources perçues mais non encore utilisées.

Dans notre rapport du 19 juin 2017 portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons formulé une réserve portant sur l'impossibilité d'apprécier l'évaluation ces charges à payer et ces produits à recevoir au 31 décembre 2016.

Malgré le déploiement en cours des procédures de contrôle interne au sein de votre établissement, cette situation perdure au 31 décembre 2017. Les procédures de contrôle interne mises en place ne nous ont pas permis de rapprocher les montants inscrits en comptabilité des justificatifs relatifs à chaque convention. Pour cette raison, nous n'avons pas été en mesure d'apprécier l'évaluation de ces charges à payer et de ces produits à recevoir au 31 décembre 2017.

Le présent rapport décrit notamment les travaux menés en 2018 afin de les lever.

**PARTIE N°1 : RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018**

**1) PRESENTATION DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Il s'agit ici de rappeler de manière synthétique les méthodes et principes comptables appliqués ainsi que tout changement de méthode comptable qui ont eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice (une présentation détaillée se trouve dans l'annexe du compte financier : états PF1 à AI5).

**1.1. MODALITES GENERALES DE REDDITION DES COMPTES**

**1.1.1. ORGANISATION DE LA CLOTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018 DE L'AP-HP**

▪ *Pilotage de la clôture d'exercice 2018*

La clôture des comptes s'est organisée comme chaque année en mode projet pour coordonner les nombreux acteurs concernés tant au niveau du siège que des sites de l'AP-HP.

▪ *Notion de journée complémentaire*

Si, conformément au principe d'annualité budgétaire, l'exercice s'achève au 31 décembre, la régularisation de certaines opérations de fin d'exercice ne peut être matériellement réalisée qu'après cette date, notamment en raison de justifications tardives et des délais inhérents aux procédures d'enregistrement comptable (cf. article R.6145-37 du Code de la santé publique).

**1.1.2. MODALITES ET CALENDRIER D'APPROBATION DES COMPTES**

- A la clôture de l'exercice, **le directeur général et le comptable public** établissent conjointement le projet de compte financier (article R.6145-44 du code de la santé publique).

Le directeur de l'établissement arrête ensuite le compte financier pour le transmettre au conseil de surveillance avant la **date limite du 31 mai N+1**, accompagné :

- 1° D'un rapport rédigé par le directeur général et le comptable public présentant les comptes annuels mentionnés au 1° de l'article R. 6145-43, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- 2° D'un rapport rédigé par le directeur général et le comptable public analysant l'exécution du budget conformément au 2° de l'article R. 6145-43 : il s'agit de la 2<sup>nd</sup>e partie du présent rapport financier ;
- 3° Du projet d'affectation des résultats, établi par le directeur, conformément aux articles R.6145-49 à 53.

Le conseil de surveillance délibère sur le compte financier et l'affectation des résultats, au plus tard le 30 juin N+1. Les comptes étant certifiés, le conseil de surveillance a préalablement communication du rapport du certificateur.

- Le calendrier de clôture et d'élaboration des comptes pour l'exercice 2018 est le suivant (reste à compléter / valider les dates selon tenue réelle des instances):

Acteur	Directeur de l'AP-HP	Directeur de la DSFP	Directoire	CTE	CME	Comité d'audit	Conseil de Surveillance
Actions	Etablissent conjointement le projet de compte financier (bilan, compte de résultat et annexe)		Est concerté	Sont consultés			Délibère pour approuver le compte financier et décider l'affectation des résultats
Date de l'instance			21/05/19	14/06/19	11/06/19	11/06/19	28/06/19

### 1.1.3. PERIMETRE ET STRUCTURE DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2018

- Le **périmètre du compte financier** est déterminé par l'activité principale (CRPP) et par les activités annexes (CRPA) de l'établissement énumérées par l'article R.6145-12 du code de la santé publique.
- Les **affectations** du résultat du compte de résultat principal et de chaque compte de résultat annexe sont réalisés selon les modalités prévues aux articles R.6145-49 à 53 du code de la santé publique.

*Le compte financier de l'AP-HP est établi au moyen du système d'information partagé par l'ordonnateur et le comptable public (NSI Gestion, SAP). Un fichier en est extrait à la clôture définitive des comptes pour formaliser chacun des états financiers conformément à la réglementation en vigueur.*

Le compte financier de l'AP-HP est ainsi structuré de la manière suivante :

	<b>ETATS DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2017</b>	<b>N° de l'état</b>	<b>Cadre pré établi</b>	<b>Rédaction libre</b>
<b>1<sup>e</sup> partie</b>	<b>COMPTES ANNUELS (PARTIE QUI EST SOUMISE A CERTIFICATION)</b>			
	<b>BILAN</b>	BI	X	
	<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	CR	X	
	<b>ANNEXE :</b>			
	- Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables	PF1 à PF3		X
	- Note relative aux postes de bilan	BI1 à BI12	X	
	- Note relative au compte de résultat	CR1 à CR3	X	CR1
- Autres informations	AI1 à AI5	X	AI2, AI4, AI5	
<b>2<sup>e</sup> partie</b>	<b>ANALYSE DE L'EXECUTION DE L'ETAT DES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES (PARTIE QUI N'EST PAS SOUMISE A CERTIFICATION)</b>			
	<b>EXECUTION DE L'EPRD</b>			
	- Situation synthétique des prévisions et réalisations	A1 à A4	X	
	- Situation détaillée des prévisions et réalisations	B1 à B4	X	
	<b>RESULTATS</b>	C1 à C7	X	
	<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	D1 à D5	X	
	<b>GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE</b>	E2 à E4	X	
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	IC1 à IC7	X		
<b>3<sup>e</sup> partie</b>	<b>SIGNATURES DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE PUBLIC</b>			

## 1.2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES POUR L'EXERCICE 2018

**Les méthodes comptables de l'exercice sont détaillées dans l'annexe du compte financier (état PF1). Il convient de s'y référer en complément des informations ci-dessous qui sont, par définition, synthétiques.**

### 1.2.1. CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS ET REGLES D'IMPUTATION

L'AP-HP a déterminé des catégories d'immobilisation qui permettent un découpage plus fin des différentes natures d'immobilisation, en cohérence avec la nomenclature comptable fixée par le référentiel M21.

*Depuis le 1er janvier 2012, l'AP-HP répartit et comptabilise les dépenses de travaux par nature d'opérations effectuées.*

*Les choix d'imputation entre comptes de classe 2 (investissement) et de classe 6 (exploitation) respectent les principes généraux applicables aux établissements publics de santé. En cas d'ambiguïté, un certain nombre de critères sont pris en compte pour déterminer l'imputation adéquate (durée de vie de l'acquisition, accroissement ou non de la valeur de l'immobilier...).*

### 1.2.2. COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS

- *Maintien des durées d'amortissements mises en œuvre depuis 2011, analyse spécifique sur l'exercice 2018 quant aux immobilisations incorporelles du système d'information*

La méthodologie utilisée durant l'exercice 2018 s'inscrit dans la continuité des décisions de gestion mises en œuvre depuis l'exercice 2011 marqué par la généralisation de l'outil NSI Gestion, dans un objectif de normalisation des durées d'amortissement au sein de l'AP-HP.

L'analyse menée en 2018 sur les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles du système d'information a conclu au fait qu'un certain nombre de ces immobilisations présentait une durée d'utilisation très supérieure aux durées d'amortissement comptabilisées. Les immobilisations concernées ont été revues, afin d'être amorties sur une durée plus conforme à la durée de vie des projets concernés.

- *Maintien d'un calcul des amortissements au prorata temporis*

La méthode d'amortissement utilisée reste l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service (celle du service fait) ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

### 1.2.3. METHODE D'EVALUATION DES PROVISIONS

La présentation suivante est volontairement synthétique, l'ensemble des méthodes d'évaluation des provisions étant détaillées dans l'annexe au compte financier, état PF1.

*De façon générale, l'analyse se fait, pour chaque risque ou charge identifié sous les angles suivants :*

- *Le montant déjà provisionné sur l'exercice précédent (N-1) ;*
- *Le niveau de réalisation durant l'exercice courant (N) de la provision constituée l'exercice précédent (N-1) constituant la partie à reprendre en clôture de l'exercice N ;*
- *Le montant du réajustement au titre de l'exercice N de la provision constituée l'exercice N-1 ;*
- *Le montant de la nouvelle dotation constituant les nouveaux risques ou charges attendus potentiellement dans le futur.*

- *Provision pour compte épargne-temps*

La provision pour compte épargne-temps a été comptabilisée selon la même méthode d'évaluation que l'an dernier :

- Pour la seconde année, les jours donnant lieu provisionnellement à indemnisation (monétisation des jours compte épargne-temps) ont été retranchés des jours compte épargne-temps et enregistrés en charges à payer, selon les consignes de la fiche DGOS / DGFIP n°18 sur les passifs sociaux dans les EPS.
- Par ailleurs, le changement de méthode prévoyant que la provision soit désormais calculée selon le nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps et valorisés *sur une base individuelle en retenant le coût moyen journalier de chaque agent / praticien concerné ou sur une base statistique en*

retenant le coût moyen journalier par catégorie <sup>1</sup> (et non plus valorisés en fonction d'un montant forfaitaire réglementaire, majoré des cotisations patronales en vigueur) sera comptabilisé sur l'exercice 2019.

- *Provision pour créances irrécouvrables*

Comme les années précédentes, la constitution de la provision pour créances douteuses a été réalisée par l'ordonnateur sur le fondement d'une extraction des restes à recouvrer validée par la Direction spécialisée des finances publiques pour l'AP-HP, selon des critères d'irrecouvrabilités des créances préétablis (cf. protocole de 2015 analysés dans la partie relative aux admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, infra).

La méthode de calcul de la provision pour créances irrécouvrables est inchangée, basée sur les taux de dépréciation appliqués depuis la clôture de l'exercice 2016.

- *Provision pour le renouvellement des immobilisations*

Les projets concernés par la provision pour le renouvellement des immobilisations relèvent de plusieurs périmètres : programme « Hôpital numérique », avenants CPOM Plan Hôpital 2012, notifications d'aides aux immobilisations et FMESSP Plan Hôpital 2012.

Les travaux de fiabilisation menés en 2018 par l'AP-HP, sur la base d'une revue des différents engagements contractuels entre l'ARS et l'AP-HP relatifs au financement de ces projets, ont conclu à un manque de dotation de cette provision à fin 2017 de 5,8 M€. Une correction par le haut de bilan de la provision a été comptabilisée en balance d'entrée de l'exercice 2018 pour ce montant.

- *Provision pour risque d'annulation de facturation vis-à-vis de la CPS de Polynésie*

Une provision pour risques relative à la facturation vis-à-vis de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) a été comptabilisée au titre de l'exercice 2018, à hauteur de 14 M€.

Il s'agit du montant estimé de la perte liée à l'annulation de facturation pour rémission vis-à-vis de la CPS, compte tenu de l'impossibilité pour l'AP-HP de facturer les créances concernées selon les modalités prévues par la loi <sup>2</sup> (facturation au GHS alors que l'AP-HP a poursuivi en 2017 et 2018 la facturation au tarif journalier de prestation dans l'attente de textes réglementaires spécifiant les règles et modalités techniques d'un tel changement).

---

<sup>1</sup> Arrêté NOR SSAH1833100A du 19/12/2018 modifiant l'arrêté du 17 avril 2014 fixant les modalités de comptabilisation et de transfert des droits au titre du compte épargne-temps des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques des établissements publics de santé  
et Arrêté NOR SSAH1834918A du 20/12/2018 modifiant l'arrêté du 17 avril 2014 fixant les modalités de comptabilisation et de transfert des droits au titre du compte épargne-temps des agents titulaires et non titulaires de la fonction publique hospitalière

<sup>2</sup> Loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale 2017



## **2) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2018**

Il s'agit ici de sélectionner les évolutions les plus significatives pour une bonne compréhension de la situation financière de l'établissement, en se basant notamment sur les états du compte financier (notes relatives aux postes de bilan), dont l'annexe.

**Les faits caractéristiques de l'exercice, les principes et méthodes comptables, sont détaillés dans l'annexe du compte financier (états PF1 à PF3).**

### **2.1. LES ACTIONS DE FIABILISATION DES COMPTES DE 2018**

#### **2.1.1. LA POURSUITE DE LA FIABILISATION DE LA COMPTABILITE PATRIMONIALE ENGAGEE LES ANNEES PRECEDENTES**

##### **→ Fiabilisation de l'actif**

*Pour rappel :*

*De nombreuses actions ont été menées depuis la mise en place de l'outil NSI gestion, sur l'actif tant immobilisé que circulant.*

*Concernant l'actif immobilisé, on peut par exemple citer : « normalisation » des durées d'amortissement, calcul des amortissements au prorata temporis, analyse du solde des comptes 23 des immobilisations en cours, ...*

*Les stocks font, quant à eux, chaque année l'objet d'inventaires et d'ajustement comptable.*

##### **Zoom sur la fiabilisation de l'actif immobilisé en 2018 :**

- *Poursuite des travaux d'inventaire de l'actif immobilisé*

Consciente que la fiabilisation de l'actif immobilisé constituait la priorité première de la fiabilisation des comptes, l'AP-HP s'était dotée en 2015 d'une stratégie d'inventaire des immobilisations sur cinq ans, après une première phase de « nettoyage » de l'actif. Les travaux à proprement parler d'inventaire, selon cette stratégie d'inventaire institutionnelle, ont démarré en 2016 et se sont poursuivis en 2017 et 2018.

*La sélection des immobilisations à inventorier de manière prioritaire a été réalisée grâce à une approche par les risques et par masses financières significatives. La mise en place de cette analyse faisait ressortir, pour la période 2015-2018, 25 catégories couvrant 92% de la valeur nette comptable totale de l'actif de l'AP-HP.*

Le taux global de réalisation de l'inventaire à trois ans reste, à fin 2018, autour de 85% de la valeur nette comptable des actifs.

Ce taux d'inventaire, très satisfaisant, illustre l'avancée sur trois ans de ce chantier chronophage dans les différents sites de l'AP-HP. Le fait qu'il ait tendance à stagner depuis fin 2017, malgré la poursuite des travaux, traduit les limites de l'inventaire physique.

Deux périmètres restent en effet partiellement inventoriés à la fin de l'exercice 2018 :

- Un « stock » d'immobilisations avec des valeurs unitaires significatives dont l'inventaire physique, du fait de leurs caractéristiques, est rendu particulièrement difficile (principalement les *installations générales, agencements, aménagements des constructions* dites « IGAAC »). La fiabilisation de l'actif peut nécessiter, sur exercices 2018 et suivants, des sorties comptables et des écritures de correction pour certaines de ces immobilisations, en cas de mise en service ancienne ou de périmètre non identifiable.
  - Les immobilisations relevant de catégories non prioritaires, à montant unitaire faible, mais représentant des volumes importants.
- *Autres travaux de fiabilisation de l'actif dans le cadre de la réserve émise par les commissaires aux comptes sur le cycle immobilisations : exemple des terrains*

Un rapprochement des données SAP / ABYLA (données comptables / données métiers servant à l'inventaire physique) avait été réalisé en 2017, et avait abouti à une confirmation de la cohérence entre ces données. Une analyse complémentaire, concernant la propriété et la valorisation des terrains, a été menée au titre de l'exercice 2018 sur la base des matrices cadastrales.

#### → Fiabilisation du passif

- *Actions réalisées en 2018*

Voir supra les éléments relatifs aux provisions.

### 2.1.2. AUTRES ACTIONS

#### → Poursuite de l'effort d'encodage des constats d'irrecouvrabilité des restes à recouvrer les plus anciens

L'effort d'encodage, dans le système d'information, des créances irrécouvrables les plus anciennes s'est poursuivi de manière à les apurer comptablement par voie d'admission en non-valeur.

#### → Information sur le compte 416

Pour rappel :

*Lors du passage de la phase amiable à la phase contentieuse de la procédure de recouvrement (engagement de poursuites contre le débiteur retardataire), les restes à recouvrer devraient être transférés au compte 416 "Redevables – Contentieux" (dépôt 416 « Redevables - Contentieux » par crédit 411 « Redevables - Amiable »). Toutefois, les encaissements sur des restes à recouvrer imputés au compte 416 ne sont pas possibles pour des contraintes informatiques dans l'outil NSI Gestion.*

Si le compte 416 a été utilisé lors du déploiement initial de la partie SAP de l'outil NSI Gestion (2011 et 2012), il n'est plus utilisé depuis 2013 pour permettre d'apurer les restes à

recouvrer au moyen d'encaissements. En conséquence, l'état BI7 du compte financier, distinguant les restes au stade amiable et les restes au stade contentieux ne peut donner une image actualisée du stade de recouvrement des restes à recouvrer en se fondant sur le solde 416 qui ne comprend qu'un solde historique non pleinement actualisé pour cette raison.

→ **Actions de fiabilisation et écritures correspondantes**

Dans la continuité des opérations de fiabilisation des comptes menées sur les exercices 2016 et 2017, les capitaux propres ont été cette année impactés par les écritures correctrices enregistrées pour permettre la certification des comptes, et les écritures liées à des changements de méthodes / d'évolutions nationales.

*Pour rappel, et conformément à la réglementation s'appliquant aux établissements publics de santé les éventuelles corrections d'erreurs commises au cours d'exercices antérieurs ne sont pas comptabilisées au niveau du compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées, mais en situation nette, c'est-à-dire au sein des passifs du haut de bilan. Cette disposition s'applique même lorsque les corrections d'erreurs concernent des opérations qui auraient dû, lors des exercices antérieurs, transiter par le compte de résultat.*

Il s'agit pour l'exercice 2018 principalement d'écritures relevant des cycles Immobilisations et Recherche :

- **Immobilisations**

- Comptabilisation de sorties comptables pour des actifs inscrits au bilan alors qu'ils ne sont plus présents physiquement (actifs mis au rebut, cédés ou détruits au cours d'exercices antérieurs, ou actifs non identifiables à date). Action réalisée dans le cadre de la mise en cohérence de la comptabilité avec les inventaires réalisés par les GH/sites/directions (voir supra).

Pour les actifs présentant une valeur nette comptable positive au 01/01/2018, l'impact de ces sorties sur le résultat est neutralisé par une écriture de haut de bilan.

- **Recherche**

- A la suite d'évolutions réglementaires, mise en œuvre, pour une partie des projets, du changement de suivi comptable pour les financements de la recherche clinique (cf. suppression du schéma comptable des « recettes affectées » au sein de la nomenclature M21). Travaux à finaliser sur l'exercice 2019.
- Reconstitution, au 01/01/2018, de produits constatés d'avance qui n'avaient pas été comptabilisés les années précédentes pour certains projets de recherche.

## 2.2. EVOLUTIONS CHIFFREES LES PLUS SIGNIFICATIVES DES COMPTES DE BILAN

### 2.2.1. LA COMPTABILISATION D'ECRITURES CORRECTIVES

Voir supra.

### 2.2.2. L'EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

L'actif immobilisé de l'AP-HP représente 9,3 milliards d'euros en valeur brute ; 3,7 milliards en valeur nette.

L'évolution entre 2017 et 2018 des immobilisations au global est non significative :

- En montant brut : + 1,9 %
- En montant net : -0,3 %

Ce constat masque en fait des évolutions plus importantes :

- Acquisitions de l'année ;
- Mises en service ;
- Sorties d'actif :
  - Mises au rebut « courantes » ;
  - Mises au rebut suite aux écarts relevés à l'occasion de l'inventaire de l'actif immobilisé en 2018 ;
  - Cessions ;
- Mise en cohérence des durées d'amortissement pour certaines immobilisations (immobilisations incorporelles du système d'information) ;
- Corrections réalisées dans le cadre des travaux de certification des comptes, détaillés dans les états PF1 et PF3 de l'annexe pour l'exercice 2018 sur le cycle immobilisations (régularisation de sorties d'actifs ancienne mais non comptabilisées).

L'actif immobilisé, en valeur brute, est principalement composé des immobilisations corporelles (92,5%) puis des immobilisations incorporelles (7,1%).

Les immobilisations corporelles représentent 8,6 milliards d'euros en valeur brute au 31 décembre 2018 (3,4 milliards en valeur nette).

### 2.2.3. L'EVOLUTION DES PROVISIONS

Montants en millions d'euros (M€)	EXERCICE 2017 montant (M€)	EXERCICE 2018 montant (M€)	Evolution en	
			montant (M€)	%
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES (CAPITAUX PROPRES)</b>	67,9	61,3 *	<b>-6,6</b>	<b>-10%</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	17,3	30,0	<b>12,7</b>	<b>73%</b>
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	292,7	285,5	<b>-7,2</b>	<b>-2%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>377,9</b>	<b>376,9</b>	<b>-1</b>	<b>0%</b>

\* 55,5 M€ en déduisant l'écriture de correction de haut de bilan au 01/01/2018 pour la provision renouvellement des immobilisations à hauteur de 5,8 M€ (voir supra)

Au global, les provisions sont stables en termes de montants. Toutefois, des évolutions significatives sont comptabilisées au cours de l'exercice 2018, notamment :

- *Comptabilisation d'une provision pour risque d'annulation de facturation vis-à-vis de la CPS de Polynésie pour 14 M€*

Cette provision pour risques relative à la facturation vis-à-vis de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) a été comptabilisée au titre de l'exercice 2018, à hauteur de 14 M€ (voir supra.)

- *Actualisation de la provision pour dépréciation des comptes de tiers*

L'actualisation de la provision s'est effectuée selon la même méthode qu'en 2016 et 2017, se traduisant par :

- Une reprise (-93,9 M€), incluant le montant des créances admises en non-valeur au titre de l'exercice 2018 (88,0 M€) ainsi que celui des annulations de titres auprès d'organismes (CPAM, Mutuelles, SMUR) dans le cadre respectivement de travaux conjoints avec les CPAM Ile de France d'apurement des titres forclos et de protocoles / contentieux (5,9 M€). ;
- Une dotation (+ 95,1 M€), selon la méthode retenue ces deux dernières années.

- *Actualisation de la provision pour le risque de validation des services CNRACL*

Concernant cette provision constitué en 2016, les montants ont été actualisés en 2018, avec une reprise à hauteur des paiements 2018 pour le risque de validation des services CNRACL (-3,5M€).

- *Actualisation de la provision pour responsabilité civile - risques médicaux en instance*

Cette actualisation s'est traduite par une dotation de 5,9M€ (ré-évaluation d'affaires provisionnés ou nouvelles affaires), et une reprise de 13,4M€ (reprise pour paiements ou affaire devenue sans objet).

- *Maintien des autres méthodes d'évaluation et actualisation du montant des provisions*

Les autres provisions ont été mouvementées selon les mêmes méthodes qu'en 2017.

#### **2.2.4. L'EVOLUTION DES CREANCES ET DES DETTES**

- *Recouvrement*

Au 31 décembre 2018 calendaire, en retirant les titres émis pour la caisse pivot et avant le traitement des non-valeurs 2018, les restes à recouvrer ont diminué de 37 M€, notamment en ce qui concerne les débiteurs divers. Le taux de recouvrement sur l'exercice 2017 qui traduit l'effort du comptable a été arrêté à 95,3 % au 31 décembre 2018.

- Apurement des créances irrécouvrables (admission en non-valeur)

	Montant comptabilisé sur exercice 2018 – admissions en non-valeur
Tous CRP confondus	88 024 285€

Rappel :

Les créances d'exploitation et diverses restant à recouvrer figurent à l'actif circulant de l'AP-HP avec les produits à recevoir non encore facturés.

Le protocole de gestion des non-valeurs, conclu le 21 mai 2015, fixe les procédures correspondantes. Elles s'exécutent dans l'outil NSI Gestion, selon les propositions du comptable public et l'avis des groupes hospitaliers sur ces propositions.

Ces admissions en non-valeur ont fait l'objet d'une reprise du même montant sur le compte 78174000 (reprise de la provision pour dépréciation de créance). Pour couvrir le risque financier résultant de la dépréciation des créances, une provision pour dépréciation des créances est également enregistrée (cf. supra) sachant que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables permet de la diminuer.

Parallèlement, des créances relatives aux titres télétransmis et rejetés par l'Assurance Maladie, ont été annulées à hauteur de 5,6 M€, dans le cadre de travaux d'apurement en cours avec les CPAM d'Ile de France, pour des créances anciennes forcloses. Ces annulations ont également fait l'objet d'une reprise sur provision du même montant.

Ont également fait l'objet d'une annulation avec reprise sur la provision :

- Des créances de mutuelle avec laquelle une transaction a été signée dans le cadre d'un contentieux (0.2M€)
- Pour un montant minime cette année (0.1M€), des créances relatives à la facturation de transports secondaires de SMUR, dont la facturation n'est pas autorisée (point clarifié par la circulaire n° DGOS/R2/2015/378 du 23/12/2015). Les créances présentes au bilan sont dépréciées à 100% à hauteur de 2.5M€ et seront annulées sur le prochain exercice.

## 2.2.5. L'EVOLUTION ET LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

### Endettement

L'endettement de l'AP-HP représente, au 31 décembre 2018, un encours total de 2,38 milliards d'euros (hors Partenariats Public Privé (PPP) voir infra), en augmentation de 6,2 % par rapport à 2017 :

**Montant de la dette au 31/12/2018 : 2 379 712 510,99 €** (pour rappel : 2 240 819 600,18 € au 31/12/2017).

Bancaire : 645 614 260,39 € soit 27,1 % (28,1 % en 2017 et 31,5% en 2016)

Obligataire : 1 734 098 250,60 € soit 72,9 % (71,9 % en 2017 et 68,5% en 2016)

Taux fixe : 1 787 258 257,64 € soit 75,1 % (72,6 % en 2017 et 72,1% en 2016)

Taux variable : 592 454 253,35 € soit 24,9 % (27,4 % en 2017 et 27,9% en 2016)

## Indicateurs de la dette

Durée moyenne résiduelle : 10,87 ans (pour rappel : 9,91 ans en 2017 et 9,35 ans en 2016)

Taux : 2,18 % (pour rappel : 2,34% en 2017 et 2,49 % en 2016)

### Deux contrats de partenariats Public Privé (PPP) :

1. **Bail emphytéotique pour le bâtiment endocrinologie de la Pitié Salpêtrière** depuis novembre 2013 pour un montant de 45 006 190,38 € sur 28 ans avec un taux de couverture financière de 4,24 %. Au 31 décembre 2018, le capital restant dû est de 40 369 459,33 €.
2. **Contrat de partenariat pour la centrale d'énergie biomasse d'Avicenne** depuis août 2014 pour un montant de 13 250 398,06 € sur 21 ans avec un taux de couverture financière de 3,83 %. Au 31 décembre 2018, le montant restant dû est de 11 191 610,26 €.

En intégrant ces deux contrats, la dette de l'AP-HP au 31/12/2018 est de **2 431 273 580,58 €** (contre 2 293 857 096,34 € au 31 décembre 2017).

## Dette financière en 2018

Levée de fonds au 31/12/2018 : 303 M€ (247 M€ au 31/12/2017 et 226 M€ au 31/12/2016), dont :

277 M€ au titre des nouveaux emprunts

21 M€ au titre des contrats à long terme renouvelables (CLTR)

5 M€ au titre d'une annulation d'écriture comptable

Remboursement de capitaux au 31/12/2018 : 165 M€ (158 M€ au 31/12/2017 et 231 M€ au 31/12/2016), dont :

130 M€ au titre de remboursements d'emprunts

30 M€ au titre des CLTR

5 M€ au titre d'une annulation d'écriture comptable

## Gestion de trésorerie en 2018

Au 31/12/2018, le montant total des emprunts court terme de l'AP-HP, tous outils de financement confondus, s'élevait à 250 M€ contre 350 M€ au 31/12/2017, soit une amélioration de la trésorerie de 100 M€.

### 1. NEU-CP (ex Billets de Trésorerie)

Depuis début 2016, l'AP-HP peut emprunter sur le court terme par le biais de NEU-CP en vertu d'un décret du 29 mars 2015. Elle a été le premier établissement de santé à mettre en place un programme de titres de créance court terme. Celui-ci est rapidement devenu le principal instrument de couverture court terme grâce à ses taux très attractifs (négatifs entre -0,30 et -0,46%).

*Ce programme, initialement de 300 M€, a été augmenté en 2018 et a désormais un plafond de 380 M€.*

*Sur l'ensemble de l'année 2018, ces titres ont été utilisés avec une moyenne de 300 M€, un encours total au 31/12/2018 de 250 M€ et un pic de tirage de 380 M€.*

## **2. Contrats de ligne de trésorerie**

*Plafond de la ligne de crédit en 2018 : 550 M€ (contre 250M€ en 2017), en 3 campagnes :*

- 200 M€ (Novembre 2017 – Novembre 2018) avec 3 banques différentes*
- 200 M€ (Juin 2018 – Juin 2019) avec 4 banques différentes*
- 150 M€ (Novembre 2018 – Novembre 2019) avec 4 banques différentes*

*Lors de la dernière campagne, les niveaux de marge étaient d'environ 0,56 %.*

*Sur l'ensemble de l'année, elles ont été utilisées avec une moyenne de 20,6 M€, un encours total au 31/12/2018 de 0 et un pic de tirage de 125 M€.*

*Ces lignes de trésorerie servent principalement comme lignes dites de « back up » (lignes de garantie).*

## **3. Contrats de ligne de trésorerie « non garantie » en 2018**

*2 contrats de ligne non garantie avec 2 banques pour un total de 200M€.*

*Négociation de gré à gré avec chaque banque au prix de marché*

*Encours annuel moyen de ces lignes non garanties : 42,7 M€ avec un encours total au 31/12/2018 de 0 et un pic de tirage de 189 M€.*

*Ces lignes sont caractérisées par une facilité d'utilisation et de faibles taux de tirage.*

## **4. Contrats CLTR**

*Au 31/12/2018, 2 contrats revolving (plafond de tirage de 58,5 M€).*

*Encours annuel moyen des contrats CLTR : 48,6 M€ avec un pic de tirage de 67,8 M€ (avant l'amortissement au cours de l'année).*

Le taux d'indépendance financière, passé au-dessus du seuil significatif de 50% en clôture d'exercice 2016, continue à se dégrader en 2018, sous les actions combinées de l'augmentation de la dette, de la comptabilisation des écritures de corrections par le haut de bilan dans le cadre de la fiabilisation des comptes, et du cumul des résultats déficitaires (cf. reports à nouveau).

La durée apparente de la dette, après une forte dégradation en 2017, s'améliore et revient à un niveau proche de celui de 2016 du fait principalement de la forte amélioration de la Capacité d'Auto Financement (CAF) ; elle reste toutefois au-dessus du seuil de 10 ans.

Le poids de la dette, quant à lui, augmente légèrement, compte tenu de l'évolution de la dette et des produits.



DETTE	2015	2016	2017	2018
Indépendance financière (en %)	49,2	52,2	53,5	57,9
Poids de la dette (en %)	29,1	28,3	29,8	31,9
Durée apparente de la dette (en année)	7,3	11,3	24,5	13,4

<i>Indépendance financière (en %) = total dette / capitaux permanents</i>
<i>Poids de la dette (en %) = total dette / total des produits</i>
<i>Durée apparente de la dette (en année) = total dette / Capacité d'AutoFinancement</i>

**2.2.6. POUR LES AUTRES EVOLUTIONS DU BILAN, SE REPORTER A L'ETAT PF1 DE L'ANNEXE AU COMPTE FINANCIER, NOTAMMENT :**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges à payer</li> <li>- Charges constatées d'avance</li> <li>- Produits à recevoir (RAMR)</li> <li>- Produits constatés d'avance (PCA)</li> <li>- Stocks et en cours</li> </ul> |
|---|

**3) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018**

**3.1. UN RESULTAT COMPTABLE POUR 2018, TOUS COMPTES CONFONDUS, DEFICITAIRE DE -121,6 M€**

Le résultat consolidé (tous CRPP et CRPA confondus) reste déficitaire, mais s'améliore de +53,9 M€ (pour rappel, il était de -175,5 M€ à fin 2017).

Pour sa part, le résultat du compte principal se situe en 2018 à -156,9 M€ contre -198,7 M€ en 2017, soit une réduction de près d'un quart du déficit entre 2017 et 2018.

Les résultats 2018 par CRP, sont les suivants :

CRP	Résultat 2018	Excédent / Déficit
CRP - Principal (H)	-156 935 592	Déficit
Dotation Non Affectée (A)	56 668 214	Excédent
USLD (B)	-16 121 100	Déficit
EHPAD (E)	-4 323 848	Déficit
Ecoles & Centres de formation (C)	-406 101	Déficit
Addictologie (P)	-499 342	Déficit
<b>Total général</b>	<b>-121 617 770</b>	<b>Déficit</b>

### 3.2. EVOLUTIONS PLUS DETAILLEES

#### *Evolution par CRP :*

L' évolution du résultat de l'exercice 2018 tient à plusieurs effets :

- ▶ Une amélioration du résultat du compte de résultat principal (CRPP) : +41,8 M€ par rapport à 2017.

*Cette amélioration résulte notamment d'une forte maîtrise des charges (baisse de la masse salariale de -0,3% en 2018 ; baisse de -5% des charges à caractère médical et baisse de -2% des charges à caractère hôtelier et général), mais aussi d'une stratégie ambulatoire vertueuse, qui se traduit par de meilleures recettes de séjours (+22M€ malgré une légère diminution de -0,3% de l'activité d'hospitalisation complète (=séjours de plus d'une nuit), compensé par une forte croissance de l'activité ambulatoire (+3%) et une très forte croissance de l'activité de l'hospitalisation à domicile (+8%). Parmi les autres faits marquants, il convient de noter le dynamisme des produits issus de la facturation du ticket modérateur et du forfait journalier hospitalier (produits de titre 2: +15 M€) et la hausse de +70% des recettes pour chambre particulière (+15 M€).*

- ▶ Une amélioration du résultat de la DNA (CRPA-A) : +16,5 M€ par rapport à 2017.

*Cette amélioration résulte notamment d'une augmentation des cessions d'actif (+10 M€) mais aussi grâce à l'augmentation des redevances des brevets (+8M€).*

- ▶ Une dégradation du résultat des USLD (CRPA-B) et EHPAD (CRPA-E) de respectivement -2,9 M€ et -1,5 M€.

*Cette dégradation résulte d'une baisse de l'activité (-5,1% en USLD et -21,3% en EHPAD) qui s'est traduite par une baisse des produits plus rapide que celle observée sur les charges d'exploitation.*

- ▶ Une légère amélioration du compte de résultat des écoles (CRPA-C).

*Le résultat 2018 s'élève à -0,4 M€, en amélioration de +0,2M€ par rapport à 2017.*

- ▶ Une légère dégradation du compte de résultat addictologie (CRPA-P).

*Le résultat 2018 s'élève à -0,5 M€, en dégradation de -0,1M€ par rapport à 2017.*

**Evolution par comptes (tous CRP) :**

Le résultat d'exploitation, s'élève à -142,6 M€, en amélioration de +8,1 M€ par rapport à 2017.

En complément des évolutions précisées *supra* concernant les facteurs d'amélioration du résultat du compte de résultat principal du CRPP, les évolutions de comptes les plus marquantes entre 2017 et 2018 sont les suivantes (tous CRP confondus) :

- Les ventes de marchandises et les achats d'approvisionnement sont en baisse d'un peu plus de -100 M€, du fait d'une baisse de ce niveau des rétrocessions de spécialités pharmaceutiques (baisse principalement localisée sur les traitements de l'hépatite C pour lesquels (1) de nouvelles associations moins coûteuses sont arrivées sur le marché (2) une partie des traitements est désormais disponible en ville (3) la file active de patients à traiter baisse naturellement).
- La production vendue augmente de +20 M€ sous l'effet essentiellement de l'augmentation des produits des chambres particulières (+15M€).
- Un schéma de provisions (solde dotations/reprises) moins favorable en 2018 de -58M€ dont
  - o -22M€ au titre de la provision pour dépréciation des créances (reprise 2018 inférieure de -25M€ à celle de 2017, venant couvrir des admissions en non-valeur (compte 6541) 2018 elles aussi inférieures à celles de 2017)
  - o -29M€ au titre des provisions pour risques et charges (dotation en 2018 d'une provision de 14M€ au titre du changement des modalités de facturation des patients polynésiens, reprise sur provisions pour indus assurance maladie plus faible de 3,5M€ que celle de 2017, absence de reprise sur provision pour les travaux de désamiantage celle-ci ayant été également reprise en 2017 pour 5,2M€ et reprise sur provision pour litige plus faible en 2018 de -6,8M€)
  - o -4,7M€ au titre de la provision CET
  - o -3M€ au titre de la responsabilité civile
  - o -2,2M€ au titre des charges à répartir
- La baisse des produits des subventions d'exploitation et participation de -14M€ liée à une baisse des financements FIR en 2018 du fait de la non reconduction d'un financement de 10M€ et de la diminution de -2,8M€ des dotations allouées à diverses missions (PDSES, éducation thérapeutique, emplois de psychologues, équipes mobiles de gériatrie...).
- Les autres produits de gestion courante sont en augmentation de +15M€, pour une part, du fait du changement de traitement comptable de certaines recettes affectées et, d'autre part, du fait d'une augmentation de +8M€ des produits des redevances des brevets.
- La baisse des consommations d'autres approvisionnements (achats +/- variation de stocks) de -89M€ pour l'essentiel liée à la diminution des achats de médicaments anti HCV (traitement de l'hépatite C) pour l'essentiel rattrapés (cf. supra).
- La baisse des services extérieurs de -9M€ avec dans le détail :
  - o Une diminution des charges d'entretien-réparation sur biens immobiliers (-8,4M€)
  - o Une diminution des charges de maintenance informatique (-3,8M€)
  - o Une augmentation des charges de transport (+2,9M€)
  - o Une augmentation des charges liées aux prestations informatiques (+2,8M€)
- La baisse de -15M€ des charges de personnel (salaires et traitement, charges sociales et impôts et taxes), soit une baisse de -0,3% par rapport à 2017
- La baisse des autres charges de gestion courante de -19M€ pour l'essentiel induite par la baisse des admissions en non-valeur de -23M€.
- La baisse des dotations aux amortissements totales (-7M€) notamment du fait de la mise à jour de la durée d'amortissement de certaines immobilisations incorporelles du système d'information pour qu'elle soit plus conforme à la durée de vie des projets concernés.

Le **résultat financier** s'améliore légèrement (passant de -51,8 M€ en 2017 à -50,7 M€ en 2018), principalement du fait d'une hausse des produits financiers pour le compte *Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers* (+1,5 M€).

Le **résultat exceptionnel** progresse fortement, passant de 27,1 M€ à 71,7 M€.

La hausse des produits exceptionnels (+53,9 M€), supérieure à celle des charges exceptionnelles (+9,4 M€), tous budgets confondus, s'explique pour l'essentiel par les progressions de produits suivantes :

- Les produits des cessions d'éléments d'actif (compte 775), en hausse de +21,4M€ répartis entre :
  - o la Dotation Non Affectée – CRPA A : +9,8 M€ (cessions de logements / terrains)
  - o le budget principal – CRP P : +12,1 M€ (correspondant à des ventes de portefeuilles des valeurs mobilières, anciens legs)
- Les autres produits sur exercices antérieurs (compte 7728), du fait d'une sur-exécution en 2018 des produits à recevoir rattachés en N-1 supérieure à celle constatée en 2017 de +21,3 M€

#### **4) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018**

Pas d'éléments significatifs (cf. état AI4 de l'annexe au compte financier).

Les faits caractéristiques de l'exercice 2018 sont quant à eux détaillés dans l'état PF2 de l'annexe au compte financier.

#### **5) PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2019**

L'année 2018 a été consacrée à l'identification des leviers de transformation de l'AP-HP, permettant à la fois une excellence dans la qualité des soins, une meilleure qualité de vie au travail et une efficacité économique de nature à assurer son retour à l'équilibre financier, regagner des capacités à investir et, ainsi, répondre aux défis actuels et des prochaines décennies (démographique, épidémiologique, technologique, humain, international) pour les patients, pour les professionnels, pour les partenaires du territoire.

Ce travail s'est fait dans le cadre d'une démarche (*Okeiosis*) qui a permis d'associer à cette réflexion stratégique les représentants des différentes communautés professionnelles qui composent l'AP-HP.

L'ambition qui en ressort est celle d'une **Nouvelle AP-HP** : une AP-HP plus agile, plus attractive et plus réactive pour répondre aux défis qui se posent dans un contexte économique contraint.

Cette stratégie repose sur un triptyque :

1. des réorganisations des activités et des procédures qui améliorent les performances, y compris économiques. C'est l'objet du plan de transformation, élaboré au cours de l'année 2018, qui constitue la colonne vertébrale de la trajectoire de redressement financier détaillé dans ce PGFP 2019-2023 ;
2. une évolution de l'organisation juridique et de la gouvernance de l'AP-HP, permettant une plus forte déconcentration, avec un allègement des strates internes, plus d'autonomie pour les groupes hospitalo-universitaires au périmètre élargi, une plus forte reconnaissance de la diversité des missions, plus de souplesse, des possibilités plus diversifiées de recrutements et de partenariats avec d'autres acteurs (hospitaliers, médecine de ville, industrie) ;

3. un contrat avec l'Etat, traduisant sa confiance en une transformation profonde de l'AP-HP, lui permettant notamment d'innover en matière organisationnelle et garantissant une juste prise en compte des missions exercées par l'AP-HP.

Le plan de transformation a fait l'objet d'un dialogue approfondi, tout au long de l'année 2018, avec les autorités de tutelle régionale et nationales. Soucieuses d'accompagner l'AP-HP dans son projet de transformation et dans son développement pour les dix années à venir, celles-ci souscrivent aux principes suivants qui sont traduits dans l'EPRD 2019 et le PGFP 2019-2023 :

- restaurer la capacité de l'AP-HP à financer son fonctionnement courant et son plan pluriannuel d'investissement ;
- assurer le retour à l'équilibre du compte de résultat principal à horizon 2023;
- améliorer le taux de marge brute et le niveau de capacité d'autofinancement, plus faibles que la moyenne des CHU, pour le porter à un niveau cohérent avec le plan d'investissement et une évolution maîtrisée du bilan et des ratios financiers de l'AP-HP ;
- maintenir en conséquence un niveau d'investissement élevé, indispensable à la transformation et à la modernisation de l'AP-HP.

Dans ce cadre, l'EPRD 2019 initial vise une réduction du déficit de l'AP-HP et repose sur un résultat prévisionnel de -145 M€ pour le compte de résultat principal et -137 M€ tous comptes de résultat consolidés. La CAF prévisionnelle 2019 est supérieure de +75 M€ à la CAF 2018.

Ce budget repose sur des prévisions de croissance de l'activité prudentes et mesurées, en particulier en hospitalisation complète. L'AP-HP vise ainsi une croissance de l'activité principalement portée par le développement de l'ambulatoire et de l'hospitalisation à domicile (HAD). Il prévoit également de poursuivre l'effort de stabilisation des charges engagé en 2018.

**PARTIE N° 2 : ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE 2018 (EPRD)**

**1) ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2018**

Le résultat 2018 du budget principal est de -157 M€, supérieur de 12,1 M€ à la prévision de l'EPRD.

N° des titres	Intitulés	Dernier budget exécutoire 2018	Réalisés 2018	Ecart	
				Montant	%
Titre 1	Charges de personnel	4 433 612 105 €	4 421 753 968 €	-11 858 137 €	-0,3%
Titre 2	Charges à caractère médical	1 799 923 246 €	1 698 311 386 €	-101 611 860 €	-5,6%
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	734 542 971 €	733 701 979 €	-840 992 €	-0,1%
Titre 4	Charges d'amortissement, de dépréciations et provisions, financières et exceptionnelles	630 020 000 €	660 989 468 €	30 969 468 €	4,9%
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 598 098 322 €</b>	<b>7 514 756 800 €</b>	<b>-83 341 522 €</b>	<b>-1,1%</b>

N° des titres	Intitulés	Dernier budget exécutoire 2018	Réalisés 2018	Ecart	
				Montant	%
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	5 651 665 304 €	5 636 694 986 €	-14 970 318 €	-0,3%
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	692 696 453 €	694 938 481 €	2 242 028 €	0,3%
Titre 3	Autres produits	1 084 706 600 €	1 026 187 741 €	-58 518 859 €	-5,4%
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 429 068 357 €</b>	<b>7 357 821 208 €</b>	<b>-71 247 149 €</b>	<b>-1,0%</b>

	<b>DEFICIT</b>	<b>-169 029 965 €</b>	<b>-156 935 592 €</b>	<b>12 094 373 €</b>	<b>7,2%</b>
--	----------------	-----------------------	-----------------------	---------------------	-------------

Tous comptes de résultat confondus, le résultat de 2018 s'élève à -121,6 M€, supérieur de 29,5 M€ à la prévision de l'EPRD.

	Réalisés 2017	Dernier budget exécutoire 2018	Réalisés 2018	Ecart réalisés 2018 / réalisés 2017		Ecart réalisés 2018 / EPRD 2018	
				Montant	%	Montant	%
Budget principal (CRPP)	-198,7 M€	-169,0 M€	-156,9 M€	41,8 M€	-21,0%	12,1 M€	-7,7%
USLD (CRPA-B)	-13,2 M€	-15,1 M€	-16,1 M€	-2,9 M€	22,2%	-1,0 M€	6,4%
EHPAD (CRPA-E)	-2,8 M€	-3,9 M€	-4,3 M€	-1,5 M€	52,0%	-0,4 M€	9,8%
DNA (CRPA-A)	40,2 M€	36,9 M€	56,7 M€	16,5 M€	41,0%	19,7 M€	34,8%
Ecoles (CRPA-C)	-0,6 M€	0,0 M€	-0,4 M€	0,2 M€	-28,9%	-0,4 M€	100,0%
CSAPA (CRPA-P)	-0,4 M€	0,0 M€	-0,5 M€	-0,1 M€	39,0%	-0,5 M€	100,0%
<b>Résultat consolidé tous CRP</b>	<b>-175,5 M€</b>	<b>-151,1 M€</b>	<b>-121,6 M€</b>	<b>53,8 M€</b>	<b>-30,7%</b>	<b>29,5 M€</b>	<b>-24,2%</b>

## 2) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES PRODUITS EN 2018

### ➤ BUDGET PRINCIPAL

#### - Produits versés par l'assurance maladie (PT1)

Chapitre	Intitulés	Réalisés 2017	Dernier budget exécuté 2018	Réalisés 2018	Ecart réalisés 2018 / réalisés 2017		Ecart réalisés 2018 / EPRD 2018	
					Montant	%	Montant	%
73111	Produits de la tarification des séjours MCO	2 813 074 285 €	2 834 004 351 €	2 834 919 671 €	21 845 386 €	0,8%	915 320 €	0,0%
73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours MCO	383 359 557 €	412 629 879 €	391 260 498 €	7 900 940 €	2,1%	-21 369 381 €	-5,2%
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours MCO	79 420 811 €	79 427 828 €	82 288 075 €	2 867 264 €	3,6%	2 860 247 €	3,6%
73114	Forfaits annuels MCO	109 344 285 €	110 437 728 €	113 051 682 €	3 707 397 €	3,4%	2 613 954 €	2,4%
73115	Produits du financement des activités de SSR	47 807 950 €	53 623 087 €	51 633 591 €	3 825 641 €	8,0%	-1 989 496 €	-3,7%
73116	Dotations hôpitaux de proximité (DHProx)	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
73117	Dotation annuelle de financement	587 608 805 €	552 628 780 €	558 450 858 €	-29 157 947 €	-5,0%	5 822 078 €	1,1%
73118	Dotations MIGAC MCO	1 045 052 764 €	1 027 444 463 €	1 023 327 667 €	-21 725 097 €	-2,1%	-4 116 796 €	-0,4%
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique MCO	389 530 163 €	401 098 997 €	396 829 052 €	7 298 889 €	1,9%	-4 269 945 €	-1,1%
7471	Fonds d'intervention régional (FIR)	167 253 205 €	154 690 179 €	153 379 642 €	-13 873 563 €	-8,3%	-1 310 537 €	-0,8%
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	35 680 012 €	25 680 012 €	31 554 250 €	-4 125 762 €	-11,6%	5 874 238 €	22,9%
	<b>TOTAL</b>	<b>5 658 131 837 €</b>	<b>5 651 665 304 €</b>	<b>5 636 694 986 €</b>	<b>-21 436 851 €</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-14 970 318 €</b>	<b>-0,3%</b>

#### Ecarts à la prévision :

Sur la **partie activité** (séjours, DMA SSR, activité externe et Lamda) : réalisation conforme à la prévision (+0,5 M€), avec des produits des séjours quasiment conformes à la prévision, des produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie (Lamda) supérieurs à la prévision et des recettes d'activité externe et de DMA SSR inférieures à la prévision.

Sur la **partie des produits de santé facturables en sus des GHS** : l'exécution est inférieure à la prévision (-18,5 M€), du fait de produits des molécules onéreuses moindres qu'anticipés.

Sur la **partie dotations** : réalisation quasiment conforme à la prévision (+3 M€).

#### Evolutions 2017-2018 les plus notables :

- **Compte 73111 Produits de la tarification des séjours** : en 2018, l'activité d'hospitalisation (complète et partielle) est en augmentation par rapport à 2017 : +1,4%, soit +19 211 séjours et séances. L'évolution de l'hospitalisation complète est de -0,3%, soit -1 792 séjours, ce qui est supérieur à l'évolution constatée pour les CHU dans leur ensemble (-0,9% à fin décembre - source Base des CHU). En hospitalisation partielle, l'AP-HP enregistre une nette croissance en 2018 (+2,9%), supérieure à la cible qui avait été intégrée à l'EPRD (+2%) et plus dynamique que celle constatée pour les CHU dans leur ensemble (+1,9% à fin décembre - source Base des CHU). L'activité de l'HAD, elle, a progressé très fortement de +8,2%, soit +22 169 journées valorisées.

NB : en 2017, la seconde partie du dégel du coefficient prudentiel a été notifiée en MIGAC ; retirés de cet effet de prime, les produits des séjours progressent de +12,7M€.

- **Compte 73112 Produits des médicaments facturés en sus des séjours** : le montant total des médicaments valorisés a légèrement augmenté (+7,9M€ soit +2,1%) par rapport à l'année 2017. Dans le détail, on observe une augmentation importante des médicaments sous ATU dispensés en hospitalisation du fait d'une forte dynamique sur les médicaments récents comme

le Darzalex, le Nusinersen, le Brineusra, le Phenasen, le Luthathera, le Keytruda et le Kymriah partiellement compensé par une baisse des médicaments sous AMM facturables en sus des séjours :

- développement des biosimilaires :
    - biosimilaires du Remicade® Flixabi® et Inflectra® se traduisant par une variation 2017/2018 favorable de -10M€ ;
    - biosimilaire du Mabthera® Rixathon® avec une variation 2017/2018 favorable de -9M€ ;
  - plan d'action « hémophilie » (baisse des prix et report sur des produits moins coûteux) se traduisant par une baisse de -6M€ sur les facteurs de coagulation ;
  - au 1er janvier 2018, baisse de -8% du prix du Soliris® dans le traitement de l'hémoglobininurie paroxystique nocturne (HPN) se traduisant par une baisse des charges correspondantes de -3M€ sur l'année ;
  - report vers des dosages moins coûteux pour le Stelara® utilisé dans le traitement de la maladie de Crohn se traduisant par une baisse des charges correspondantes de -3M€ ;
  - en parallèle, les anticancéreux anti Pd1, Keytruda® et Opdivo®, poursuivent leur croissance naturelle via notamment des extensions d'indication ce qui se traduit par une augmentation des charges correspondantes de +12M€.
- **Compte 73113 Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours** : l'augmentation de +2,9M€ résulte d'une modification du type de DMI implantés, avec notamment l'évolution des implantations liées aux classes de DMI suivantes :
- dispositifs d'assistance circulatoire (+21 DMI soit +1,8M€) ;
  - endoprothèses, bioprothèses valvulaires (+34 DMI soit +1,4M€) ;
- **Compte 73114 Forfaits annuels** : augmentation pour l'essentiel induite par une hausse du forfait annuel urgences (augmentation des passages aux urgences et du périmètre pris en compte pour le calcul du FAU) ;
- **Compte 73115 Produits du financement des activités de SSR** : ils augmentent de +3,8M€. En 2018, pour la DAF SSR et la DMA, l'évolution est liée à des effets année pleine de la réforme du financement mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 (DMA à hauteur de 10%). On note cependant que la DAF SSR baisse plus fortement que la DMA n'augmente sous la conjonction de plusieurs facteurs :
- En 2017, une part de DMA complémentaire importante (+8,2M€ par rapport à la DMA théorique de 36,7M€) avait été déléguée à l'AP-HP grâce à l'augmentation de l'activité (+1,6M€) et à la clôture administrative des séjours longs par l'ATIH (+6,6M€), représentant un effet bénéfique conjoncturel non reconduit en 2018 ;
  - En 2018, la DMA réelle à M12 2018 (44,6M€) est inférieure à la DMA théorique notifiée de 45,5M€, soit -0,9M€, du fait notamment d'une baisse d'activité (-6,3% de séjours) pour l'essentiel due à des fermetures de lits par manque de personnels paramédicaux et médicaux ;
  - Les MIGAC SSR ont évolué de +7% entre 2017 et 2018 (+192K€) compte tenu :
    - De l'EAP de certaines MIGAC par rapport à 2017 ;
    - Du financement d'une nouvelle UCC (Paul Brousse) ;
    - De l'augmentation de la MIG scolarisation des enfants.



- **Compte 73117 Dotation annuelle de financement** : retraités des effets de périmètre (aide exceptionnelle MCO de 20M€ déléguée en DAF psychiatrie en 2017), les dotations annuelles de financement (DAF) baissent de 9,3M€ par rapport à 2017, du fait notamment de :
  - o l'effet année pleine de la mise en place du modèle de financement SSR avec le transfert de la DAF vers les compartiments DMA, MIG et AC du SSR. Un débasage de la DAF de -7,6M€ a été comptabilisé en 2018 à ce titre ;
  - o un dégel des mises en réserve moindre en 2018 qu'en 2017.Cette baisse concerne le financement de la DAF SSR alors que celui de la DAF psychiatrie reste stable entre 2017 et 2018.

De ce fait, les financements accordés à l'AP-HP au titre des DAF SSR et psychiatrie retraités des effets de périmètre diminuent de -2% par rapport à 2017, mais sont supérieures de 1%, soit +5,8M€, à l'EPRD modificatif 2018, principalement en raison de :

  - o un dégel des mises en réserve des DAF de 3,2M€ ;
  - o une dotation de 1,2M€ en DAF au titre la prise en charge des patients précoces.
  
- **Compte 73118 Dotations MIGAC** : les produits des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) sont en baisse en 2018 de -21,7M€ par rapport à 2017. Ils sont inférieurs (-4,1M€) à l'EPRD 2018. Ces diminutions sont dues à des pertes de financement, notamment :
  - o l'effet du nouveau modèle de financement des centres de référence pour les maladies rares (-8,5M€) ;
  - o la diminution des Merri socle (-3M€) malgré les effets positifs du dégroupage par GH du calcul des points SIGAPS ;
  - o l'effet du changement de modèle de financement des actes de biologie innovante (-1,8M€) ;
  - o divers autres effets liés aux modèles ;
  - o les aides exceptionnelles accordées en MIGAC sont comptablement en baisse sur l'exercice (-29 M€) du fait notamment du rattachement des aides exceptionnelles accordées lors de la dernière circulaire 2018 à l'exercice 2019 (18 M€).Parallèlement, diverses opérations comptables affectent le niveau des produits impactant le résultat prévisionnel 2018 :
  - o les rattachements de produits concernent :
    - les recettes des projets de recherche pour lesquels des charges sont engagées en 2018, mais dont le paiement est attendu en 2019 ;
    - les dotations relatives aux rémunérations des internes en stages extra hospitaliers et des étudiants du dernier trimestre 2018.
  - o certains produits reçus sont aussi « constatés d'avance ». C'est le cas notamment des premières tranches de financement des programmes de recherche de 2018, des crédits octroyés en fin d'année pour la part variable des filières maladies.
  
- **Compte 7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique** : les produits relatifs aux consultations et actes externes s'élèvent à 397 M€, soit une hausse de +7,3 M€ (+1,9%) par rapport à 2017 ;
  
- **Compte 7471 Fonds d'intervention régional (FIR)** : les financements FIR sont en baisse de 13,9M€ par rapport à 2017 et légèrement inférieurs à la prévision EPRD (-1,3M€) en raison de la suppression d'aide exceptionnelle de 10M€ allouée en 2017 et de la diminution de -2,8M€ des dotations allouées à diverses missions comme la PDSES, l'éducation thérapeutique, les emplois de psychologues ou les équipes mobiles de gériatrie. On observe en parallèle un

renforcement des financements par subvention associés à des conventions spécifiques (+3,4M€ par rapport à 2017).

- **Compte 7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie** : baisse des produits d'assurance maladie non prévus en produits à recevoir au moment de la clôture de l'exercice 2017 de -4,1M€, mais qui sont supérieurs de +5,9M€ aux prévisions EPRD.
- **Autres produits de l'activité hospitalière (PT2)**

Chapitre	Intitulés	Réalisés 2017	Dernier budget exécutoire 2018	Réalisés 2018	Ecart réalisés 2018 / réalisés 2017		Ecart réalisés 2018 / EPRD 2018	
					Montant	%	Montant	%
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	239 554 611 €	240 507 392 €	236 604 292 €	-2 950 319 €	-1,2%	-3 903 100 €	-1,6%
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	30 144 212 €	30 445 654 €	33 406 988 €	3 262 775 €	10,8%	2 961 334 €	9,7%
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	594 358 €	600 302 €	345 708 €	-248 650 €	-41,8%	-254 594 €	-42,4%
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	82 950 850 €	83 780 359 €	87 889 156 €	4 938 306 €	6,0%	4 108 797 €	4,9%
73271	Forfait journalier MCO	63 471 415 €	71 315 634 €	69 269 949 €	5 798 534 €	9,1%	-2 045 685 €	-2,9%
73272	Forfait journalier SSR	23 374 211 €	23 607 954 €	25 742 052 €	2 367 840 €	10,1%	2 134 098 €	9,0%
73273	Forfait journalier psychiatrie	2 713 459 €	2 740 594 €	2 737 233 €	23 774 €	0,9%	-3 361 €	-0,1%
733	Produits des prestations de soins diversés aux patients étrangers non assurés sociaux en France	205 150 453 €	207 400 845 €	198 703 007 €	-6 447 446 €	-3,1%	-8 697 838 €	-4,2%
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	27 536 072 €	27 811 433 €	36 390 400 €	8 854 327 €	32,2%	8 578 967 €	30,8%
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	4 441 867 €	4 486 286 €	3 849 697 €	-592 170 €	-13,3%	-636 589 €	-14,2%
	<b>TOTAL</b>	<b>679 931 509 €</b>	<b>692 696 453 €</b>	<b>694 938 481 €</b>	<b>15 006 972 €</b>	<b>2,2%</b>	<b>2 242 028 €</b>	<b>0,3%</b>

Les produits de titre 2 du CRPP sont en augmentation de +15M€ (+2,2%) et sont légèrement supérieurs à la prévision EPRD (+2,2M€, +0,3%).

Les principaux faits marquants 2018 sont :

- Ticket modérateur en hospitalisation complète (chapitre 7321) : effet croisé de la revalorisation du TJP (+2% au 01/07/2018) et de la baisse du nombre de journées facturables en chirurgie et spécialités coûteuses ;
- Ticket modérateur en hospitalisation partielle (chapitre 7322) : en 2018, effet cumulé d'une revalorisation du TJP (+2% au 01/07/2018) et de l'augmentation du nombre de journées venues/séances facturables (+14 155j, soit +1,8%) ;
- Forfait hospitalier journalier (chapitres 7327) : revalorisé au 01/01/2018 de 2€ pour le MCO et le SSR et 1,5€ en psychiatrie ;
- Facturation aux autres établissements des actes de laboratoires hors nomenclatures (chapitre 734) : en augmentation du fait de la réforme du financement des HN désormais versé au prescripteur et non plus au producteur qui doit donc facturer l'activité produite pour d'autres établissements.

- **Autres produits (PT3)**

Rapport financier de l'exercice 2018

Chapitre	Intitulés	R éalis é 2017	Dernier budget exécutoire 2018	R éalis é 2018	Ecart r éalis é 2018 / r éalis é 2017		Ecart r éalis é 2018 / EPRD 2018	
					Montant	%	Montant	%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)	115 095 542 €	130 076 918 €	138 252 819 €	23 157 277 €	20,1%	8 175 901 €	6,3%
7071	Rétrocession de médicaments	493 616 812 €	502 570 590 €	392 601 702 €	-101 015 109 €	-20,5%	-109 968 888 €	-21,9%
7087	Remboursement de frais par les CRPA	75 278 486 €	75 278 486 €	72 735 580 €	-2 542 906 €	-3,4%	-2 542 906 €	-3,4%
71	Production stockée (ou déstockage)		0 €		0 €		0 €	
72	Production immobilisée	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	69 136 448 €	71 136 448 €	68 339 358 €	-797 090 €	-1,2%	-2 797 090 €	-3,9%
75	Autres produits de gestion courante	70 953 841 €	75 953 841 €	77 012 705 €	6 058 864 €	8,5%	1 058 864 €	1,4%
76	Produits financiers	8 282 074 €	8 716 882 €	9 821 563 €	1 539 489 €	18,6%	1 104 681 €	12,7%
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)	74 931 529 €	61 868 989 €	113 580 577 €	38 649 049 €	51,6%	51 711 588 €	83,6%
	<i>Dont 775 - produits des cessions d'éléments d'actifs</i>	<i>7 215 €</i>	<i>7 215 €</i>	<i>12 057 600 €</i>	<i>12 050 385 €</i>	<i>167018,5%</i>	<i>12 050 385 €</i>	<i>167018,5%</i>
	<i>Dont 777 - quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	<i>7 691 790 €</i>	<i>7 691 790 €</i>	<i>7 831 234 €</i>	<i>139 444 €</i>	<i>1,8%</i>	<i>139 444 €</i>	<i>1,8%</i>
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	176 184 534 €	131 641 278 €	133 504 959 €	-42 679 575 €	-24,2%	1 863 681 €	1,4%
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
0603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)		0 €		0 €		0 €	
603	Autres variations de stocks (sauf 60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)		0 €		0 €		0 €	
061	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	13 075 497 €	13 075 497 €	10 496 582 €	-2 578 915 €	-19,7%	-2 578 915 €	-19,7%
062	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)	14 258 601 €	14 202 188 €	9 477 990 €	-4 780 611 €	-33,5%	-4 724 198 €	-33,3%
649	Atténuation de charges - portabilité compte épargne temps (CET)	185 483 €	185 483 €	363 906 €	178 423 €	96,2%	178 423 €	96,2%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 110 998 846 €</b>	<b>1 084 706 600 €</b>	<b>1 026 187 741 €</b>	<b>-84 811 105 €</b>	<b>-7,6%</b>	<b>-58 518 859 €</b>	<b>-5,4%</b>

Les autres ventes de produits fabriqués et prestations de services sont en augmentation de +23,2 M€ par rapport à 2017 et supérieures de 8,2 M€ à la prévision de l'EPRD modificatif. Les deux principaux postes de ce chapitre sont les chambres particulières (en augmentation de +15 M€ par rapport à 2018), les mises à disposition de personnel qui ont augmenté principalement du fait des internes et étudiants du privé (+2,4 M€).

Les rétrocessions de médicaments sont en très forte baisse de -101 M€ (-20%) par rapport à 2017 et inférieures de 110 M€ à la prévision de l'EPRD modificatif. Cette baisse concerne principalement les traitements de l'hépatite C pour lesquels (1) de nouvelles associations moins coûteuses sont arrivées sur le marché (2) une partie des traitements est désormais disponible en ville et (3) la file active de patients à traiter baisse naturellement.

Les produits exceptionnels sont supérieurs de 51,7 M€ à la prévision EPRD modificatif, et de 38,7 M€ à 2017. Du fait d'une sur-exécution des produits à recevoir 2017 non prévue dans l'EPRD ainsi que d'une opération de cessions de portefeuilles de titres (12 M€), elle aussi non prévue à l'EPRD. Ces deux éléments sont aussi ceux qui expliquent la majeure partie de la forte augmentation (+38,7 M€) des produits exceptionnels par rapport à 2017.

Les reprises sur provisions sont légèrement supérieures à la prévision EPRD modificatif de +1,9 M€. Elles sont en revanche en nette diminution (-42,7 M€) par rapport au réalisé de l'année 2017 du fait de moindres reprises pour dépréciation des créances (-25 M€) compte tenu d'un montant d'admissions en non-valeur plus faible qu'en 2017, ainsi que de la baisse des reprises sur provisions sur litiges (-7 M€) et pour charges de désamiantage (-5 M€), cette provision ayant été soldée en 2017 dans la mesure où ces dépenses sont désormais comptabilisés en classe 2.

➤ **BUDGET CONSOLIDÉ**

Tous budgets confondus, les produits d'exploitation évoluent de -123 M€ selon le détail suivant :

Comptes	Exercice : 2018	Exercice : 2017	Evolution 2017/2018		
			montant	%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Ventes de marchandises	707	392 724 066	493 771 376	-101 047 310	-20,46%
Production vendue	SC 70 sauf 707 – SD 709	220 625 999	200 249 857	20 376 142	10,18%
Production stockée	+ SC 713 ou - SD713	3 905 393	1 229 282	2 676 111	217,70%
Production immobilisée	72	0	0	0	0,00%
Produits de l'activité	73	6 351 798 769	6 350 845 977	952 791	0,02%
Subventions d'exploitation et participations	74	267 756 620	281 548 952	-13 792 332	-4,90%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	781	109 546 813	156 778 405	-47 231 592	-30,13%
Transferts de charges	791	0	0	0	0,00%
Autres produits de gestion courante	75	119 716 795	104 614 103	15 102 692	14,44%
<b>TOTAL I</b>		<b>7 466 074 454</b>	<b>7 589 037 953</b>	<b>-122 963 499</b>	<b>-1,62%</b>

La baisse des ventes de marchandises est intégralement due à la forte baisse des produits de récessions de médicaments du CRPP (-101 M€, cf. supra) et celle des reprises sur provisions pour dépréciation des créances (cf. supra). Cette baisse n'est pas compensée par la hausse de la production vendue (+20,4 M€) découlant de l'augmentation de la facturation des chambres particulières (+15M€) conformément à la prévision EPRD et des autres produits de gestion courante (+15,1 M€) du fait notamment de l'augmentation des produits des brevets (+8M€). Les produits de l'activité sont stables.

Comptes	Exercice : 2018	Exercice : 2017	Evolution 2017/2018		
			montant	%	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
De participations et des autres immobilisations financières	761, 762	50 000	0	-50 000	-100,00%
Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	764, 765, 768	9 804 366	8 298 309	1 506 058	18,15%
Reprises sur provisions	786	0	0	0	0,00%
Transferts de charges financières	796	0	0	0	0,00%
Gains de change	766	9 228	7 418	1 811	24,41%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	767	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL III</b>		<b>9 863 595</b>	<b>8 305 726</b>	<b>1 557 869</b>	<b>18,76%</b>

Tous budgets confondus, les produits financiers sont en hausse de +18,8 %.

Comptes	Exercice : 2018	Exercice : 2017	Evolution 2017/2018		
			montant	%	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					
Sur opérations de gestion					
- exercice courant	771,778	18 002 195	14 949 817	3 052 378	20,42%
- exercices antérieurs	772, 773	123 096 296	98 222 801	24 873 495	25,32%
Sur opérations en capital	775, 777	63 849 398	41 792 826	22 056 571	52,78%
Reprises sur provisions et dépréciations				0	0,00%
- reprises sur les provisions réglementées	7874	28 750 585	24 788 174	3 962 411	15,99%
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles	7876	0	0	0	0,00%
Transfert de charges exceptionnelles	797	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL V</b>		<b>233 698 474</b>	<b>179 753 618</b>	<b>53 944 856</b>	<b>30,01%</b>

Tous budgets confondus, les produits exceptionnels sont en hausse de 30 %, selon le détail suivant :

Les produits exceptionnels sur opération de gestion sont en hausse principalement du fait de la sur-exécution des produits rattachés à l'exercice n-1.

Les produits exceptionnels sur opérations en capital sont en augmentation de +22M€ du fait :

- de cessions d'actifs pour 43,6M€, en hausse par rapport à 2017 (+10M€) et supérieures à la prévision EPRD ;
- de cessions de portefeuilles titres à hauteur de 12M€.

Les reprises sur provisions réglementées correspondent aux reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations (en baisse de -2,7M€) et sur provisions pour responsabilité civile (en augmentation de +6,7M€).

## 3) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES CHARGES EN 2018

## ➤ BUDGET PRINCIPAL

## - Charges de personnel

Les charges de personnel sont en baisse de -0,3 % entre 2017 et 2018, soit une évolution légèrement inférieure à la cible de l'EPRD modificatif (0%), selon le détail suivant :

Chapitre	Intitulés	Réalisés 2017	Dernier budget exécutoire 2018	Réalisés 2018	Ecart réalisés 2018 / réalisés 2017		Ecart réalisés 2018 / EPRD 2018	
					Montant	%	Montant	%
621	Personnel extérieur à l'établissement	28 105 037 €	34 642 531 €	30 667 390 €	2 562 354 €	9,1%	-3 975 141 €	-11,5%
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)	270 164 885 €	271 413 708 €	272 220 201 €	2 055 315 €	0,8%	806 493 €	0,3%
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	104 164 904 €	104 632 982 €	105 051 042 €	886 138 €	0,9%	418 060 €	0,4%
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	5 973 952 €	6 039 407 €	3 564 226 €	-2 409 725 €	-40,3%	-2 475 181 €	-41,0%
6411	Personnel titulaire et stagiaire	2 000 722 116 €	2 011 855 979 €	1 999 577 408 €	-1 144 709 €	-0,1%	-12 278 571 €	-0,6%
6413	Personnel sous CDI	57 223 043 €	67 657 975 €	64 568 327 €	7 345 284 €	12,8%	-3 089 648 €	-4,6%
6415	Personnel sous CDD	152 544 628 €	155 338 853 €	146 115 548 €	-6 429 079 €	-4,2%	-9 223 305 €	-5,9%
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	167 241 512 €	167 625 706 €	177 054 240 €	9 812 727 €	5,9%	9 428 534 €	5,6%
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	341 703 742 €	346 514 748 €	342 898 630 €	1 194 888 €	0,3%	-3 616 118 €	-1,0%
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	58 372 441 €	58 773 110 €	55 795 266 €	-2 577 174 €	-4,4%	-2 977 844 €	-5,1%
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit	110 203 929 €	119 630 533 €	116 469 084 €	6 265 155 €	5,7%	-3 161 449 €	-2,6%
6425	Permanences des soins	70 184 488 €	72 282 553 €	69 955 049 €	-229 439 €	-0,3%	-2 327 504 €	-3,2%
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	808 713 506 €	771 670 664 €	776 564 007 €	-32 149 499 €	-4,0%	4 893 343 €	0,6%
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	213 322 657 €	201 865 998 €	218 329 278 €	5 006 622 €	2,3%	16 463 280 €	8,2%
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	22 756 509 €	22 998 425 €	21 682 949 €	-1 073 561 €	-4,7%	-1 315 476 €	-5,7%
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	7 330 230 €	7 396 988 €	7 439 979 €	109 749 €	1,5%	42 991 €	0,6%
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	14 737 100 €	13 271 945 €	13 801 343 €	-935 758 €	-6,3%	529 398 €	4,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 433 464 680 €</b>	<b>4 433 612 105 €</b>	<b>4 421 753 968 €</b>	<b>-11 710 712 €</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-11 858 137 €</b>	<b>-0,3%</b>

Cette diminution de la masse salariale s'est accompagnée d'une :

- baisse des effectifs permanents et des effectifs de remplacement par rapport à 2017 ;
- progression limitée des effectifs médicaux seniors ;
- progression des effectifs de juniors dont une nette hausse des effectifs d'internes du fait de la poursuite de la hausse du numerus clausus et du choix de l'AP-HP comme lieu de stage par les internes au sein de la région Ile-de-France.

*Charges à caractère médical*

Chapitre	Intitulés	Réalisés 2017	Dernier budget exécutoire 2018	Réalisés 2018	Ecart réalisés 2018 / réalisés 2017		Ecart réalisés 2018 / EPRD 2018	
					Montant	%	Montant	%
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	508 353 €	496 984 €	493 996 €	-14 357 €	-2,8%	-2 988 €	-0,6%
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	1 072 101 738 €	1 095 935 857 €	963 686 954 €	-108 414 784 €	-10,1%	-132 248 903 €	-12,1%
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	510 788 550 €	501 400 076 €	516 671 318 €	5 882 768 €	1,2%	15 271 242 €	3,0%
6066	Fournitures médicales	90 035 191 €	88 030 394 €	87 175 957 €	-2 859 235 €	-3,2%	-854 437 €	-1,0%
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
6063	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	-1 391 352 €	0 €	13 302 153 €	14 693 505 €	-1056,1%	13 302 153 €	
611	Sous-traitance générale	45 232 840 €	44 223 421 €	45 914 595 €	681 754 €	1,5%	1 691 174 €	3,8%
6131	Locations à caractère médical	11 353 127 €	11 100 255 €	11 883 937 €	530 810 €	4,7%	783 682 €	7,1%
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	60 200 388 €	58 736 259 €	59 182 477 €	-1 017 912 €	-1,7%	446 218 €	0,8%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 788 828 836 €</b>	<b>1 799 923 246 €</b>	<b>1 698 311 386 €</b>	<b>-90 517 451 €</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-101 611 860 €</b>	<b>-5,6%</b>

Les charges à caractère médical sont en baisse de 5,6% par rapport à 2017, inférieures à la cible EPRD de -5,1%. Une fois neutralisés les charges couvertes par un financement spécifique (récéptions, médicaments et dispositifs médicaux facturables en sus des GHS ou sous autorisation temporaire d'utilisation (ATU)), les charges à caractère médical augmentent de +0,4%, marquant une forte dégradation par rapport à 2017 (+3%).

### Consommations de spécialités pharmaceutiques :

Les consommations de spécialités pharmaceutiques sont en baisse de -95 M€ soit - 8,9% entre 2017 et 2018.

On observe dans le détail :

- Médicaments rétrocédés : -106M€ (baisse principalement localisée sur les traitements de l'hépatite C pour lesquels (1) de nouvelles associations moins coûteuses sont arrivées sur le marché (2) une partie des traitements est désormais disponible en ville (3) la file active de patients à traiter baisse naturellement)
- Médicaments sous ATU dispensés en hospitalisation : +32M€ du fait d'une forte dynamique sur les médicaments récents comme le Darzalex, le Nusinersen, le Brineusra, le Phenasen, le Luthathera, le Keytruda et le Kymriah
- Médicaments sous AMM facturables en sus des séjours : -22M€
  - Développement des biosimilaires
    - biosimilaires du Remicade® Flixabi® et Inflectra® se traduisant par une variation 2017/2018 favorable de -10M€
    - biosimilaire du Mabthera® Rixathon® avec une variation 2017/2018 favorable de -9M€
  - Plan d'action « hémophilie » (baisse des prix et report sur des produits moins coûteux) se traduisant par une baisse de -6M€ sur les facteurs de coagulation
  - Au 1er janvier 2018, baisse de -8% du prix du Soliris® dans le traitement de l'hémoglobinurie paroxystique nocturne (HPN) se traduisant par une baisse des charges correspondantes de -3M€ sur l'année
  - Report vers des dosages moins coûteux pour le Stelara® utilisé dans le traitement de la maladie de Crohn se traduisant par une baisse des charges correspondantes de -3M€
  - En parallèle, les anticancéreux anti Pd1, Keytruda® et Opdivo®, poursuivent leur croissance naturelle via notamment des extensions d'indication ce qui se traduit par une augmentation des charges correspondantes de +12M€ »
- Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus quasi stables à +1,9M€, soit +1%

### Consommations de dispositifs médicaux :

Les consommations de dispositifs médicaux augmentent de + 6,9 M€ (+1,4%).

Ces augmentations concernent notamment

- les DMI remboursés au titre de la liste en sus (+2,8M€) avec notamment l'évolution des implantations liées aux classes de DMI suivantes : dispositif assistance circulatoire (+21 DMI soit +1,8M€), endoprothèses, bioprothèses valvulaires (+34 DMI soit +1,4M€)
- et le matériel médico-chirurgical à usage unique (+2M€) avec, contrairement aux années précédentes, les consommations de réactifs de laboratoires en baisse de 2% par rapport à 2017 (-2,8 M€).

### Autres charges à caractère médical :

Elles diminuent de -2,6M€ (-1,2%).

Cette baisse est localisée pour l'essentiel sur le chapitre 6066 – fournitures médicales non stockées avec une baisse des réactifs non stockés (-1,1M€) et des autres charges non stockées (-3M€) et une augmentation des produits sanguins labiles (+1,2M€).

Chapitre	Intitulés	Réalisés 2017	Dernier budget exécutoire 2018	Réalisés 2018	Ecart réalisés 2018 / réalisés 2017		Ecart réalisés 2018 / EPRD 2018	
					Montant	%	Montant	%
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	82 897 976 €	67 773 745 €	78 573 710 €	-4 324 267 €	-5,2%	10 799 965 €	15,9%
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	124 408 683 €	125 563 416 €	124 189 224 €	-219 459 €	-0,2%	-1 374 192 €	-1,1%
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
603	Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	-2 416 601 €	-2 441 040 €	-1 646 943 €	769 659 €	-31,8%	794 097 €	-32,5%
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	147 582 292 €	149 012 497 €	131 899 909 €	-15 682 383 €	-10,6%	-17 112 588 €	-11,5%
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	271 423 238 €	273 487 838 €	277 604 993 €	6 181 755 €	2,3%	4 117 155 €	1,5%
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	3 024 592 €	3 054 967 €	3 209 044 €	184 452 €	6,1%	154 077 €	5,0%
65	Autres charges de gestion courante (sauf 653)	143 945 649 €	119 458 039 €	123 870 165 €	-20 075 484 €	-13,9%	4 412 126 €	3,7%
653	Contributions aux groupements hospitaliers de territoires (GHT)	0 €	0 €	0 €			0 €	
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement		0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
71	Production stockée (ou déstockage)	-1 352 961 €	-1 366 491 €	-3 998 123 €	-2 645 162 €	195,5%	-2 631 632 €	192,6%
	<b>TOTAL</b>	<b>769 512 868 €</b>	<b>734 542 971 €</b>	<b>733 701 979 €</b>	<b>-35 810 889 €</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-840 992 €</b>	<b>-0,1%</b>

### - Charges à caractère hôtelier et général

En 2018, le niveau d'apurement des créances par les admissions en non-valeur a été moindre qu'en 2017. Les admissions en non-valeur s'élèvent ainsi à 84 M€ en 2018 après 108 M€ en 2017 (-24 M€). Le montant 2017 reste cependant très supérieur aux montants constatés jusqu'en 2015. Cette évolution explique les deux-tiers de la baisse des charges de titre 3 en 2018 par rapport 2017, le reste de cette diminution résultant de la baisse des services extérieurs (-15,7 M€).

Hors ANV, les charges à caractère hôtelier et général sont en baisse de -1,9% (-12 M€) par rapport à 2017 et légèrement inférieures de 2M€ à la prévision de l'EPRD modificatif, soit -0,3%.

Cette diminution est principalement le fait d'un plan de maîtrise des charges mis en œuvre au dernier trimestre 2018, et d'une baisse des services extérieurs (chapitres 61 et 62), qui expliquent également la réalisation légèrement inférieure à la prévision de l'EPRD modificatif.



Les dépenses de services extérieurs (chapitre 61) sont inférieures à la prévision EPRD modificatif de -17,1M€ (-11,52%) et en baisse de -15,6 M€ (-10,6%) par rapport à 2017. Cette baisse est pour l'essentiel due à :

- une diminution des charges d'entretien courant des bâtiments (-5,5M€), notamment du fait que les travaux de désamiantage sont désormais imputés en classe 2 et que l'année 2017 avait été marquée par des travaux importants dans ce domaine, financés par des reprises sur provisions ;
- une diminution des charges d'entretien des installations techniques (-1,5 M€) ;
- une diminution des charges de maintenance informatique (-3,8 M€) notamment en raison de la fin de la montée en charge du projet infrastructure réseau ainsi que de moindres dépenses pour GILDA en prévision de son remplacement par le nouveau logiciel de gestion administrative des malades (GAM).

Les charges pour autres services extérieurs (chapitre 62) sont supérieures à la prévision EPRD modificatif de +4,4M€ (+3,7%) et en augmentation de +6,2M€ (+2,3%) par rapport à 2017. Cette hausse est pour l'essentiel liée à l'augmentation de la sous-traitance informatique liée aux nouveaux projets 2018 et, dans une moindre mesure, à une augmentation des charges de sous-traitance de nettoyage.

**- Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles**

Chapitre	Intitulés	Réalisés 2017	Dernier budget exécutoire 2018	Réalisés 2018	Ecart réalisés 2018 / réalisés 2017		Ecart réalisés 2018 / EPRD 2018	
					Montant	%	Montant	%
66	Charges financières	60 091 215 €	61 900 000 €	60 486 563 €	395 348 €	0,7%	-1 413 437 €	-2,3%
67	Charges exceptionnelles	127 825 183 €	98 989 487 €	128 931 121 €	1 105 939 €	0,9%	29 941 634 €	30,2%
	<i>Dont 675 - valeur comptable des éléments d'actifs cédés</i>	<i>759 203 €</i>	<i>0 €</i>	<i>7 200 176 €</i>	<i>6 440 973 €</i>	<i>848,4%</i>	<i>7 200 176 €</i>	<i>0,0%</i>
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	468 028 836 €	469 130 513 €	471 571 784 €	3 542 948 €	0,8%	2 441 271 €	0,5%
	<b>TOTAL</b>	<b>655 945 234 €</b>	<b>630 020 000 €</b>	<b>660 989 468 €</b>	<b>5 044 234 €</b>	<b>0,8%</b>	<b>30 969 468 €</b>	<b>4,9%</b>

Les **charges financières** sont inférieures de -1,4 M€ à l'EPRD modificatif et stables par rapport à 2017 malgré la hausse de l'encours de dette de l'AP-HP, notamment du fait :

- Concernant la gestion de la trésorerie :
  - de taux sur le marché monétaire qui restent bas (négatifs) ;
  - des marges négociées avec les banques stabilisées ;
  - des facilités de couverture des besoins de court terme avec le programme NEU CP qui permet d'emprunter avec des taux négatifs, générateurs de produits financiers.
- Concernant la dette de long terme :
  - d'un accès aux marchés financiers grâce au programme EMTN qui évite d'être dépendant des banques ;
  - des amortissements en 2017 avec un taux moyen de 3,43% et en 2018 de 3,61% ;
  - de nouveaux emprunts en 2017 avec un taux moyen de 1,69% et en 2018 de 1,53% ;
  - d'une baisse continue du taux moyen de la dette depuis 2015 (2,70% fin 2015, 2,50% fin 2016, 2,33% fin 2017 et 2,17% fin 2018).

Les **charges exceptionnelles** sont supérieures de +29,9 M€ à l'EPRD modificatif et de +1,1 M€ au montant de l'année 2017. Cet écart par rapport à l'EPRD s'explique pour l'essentiel par des valeurs nettes comptables non nulles d'actifs cédés (notamment 4 M€ correspondant à la cession de portefeuilles de titres) et par les sous-exécutions des produits à recevoir rattachés à l'exercice 2017, tous deux non prévus à l'EPRD. Leur impact sur le résultat 2018 est cependant plus que compensé, côté produits, par le produit de la cession des portefeuilles de titres (12 M€) et les sur-exécutions des produits à recevoir rattachés à l'exercice 2017 (solde ayant un impact positif de 17 M€ sur le résultat 2018).



Les charges d'amortissements s'élèvent en 2016 à 349,3 M€, inférieures de 8,2 M€ au réalisé 2017 et de -12 M€ à l'EPRD modificatif essentiellement en raison d'une modification des durées d'amortissement de certaines immobilisations incorporelles du système d'information afin qu'elles soient plus conformes à la durée de vie des projets concernés.

Les **charges de dotations aux provisions** s'élèvent en 2016 à 122,3 M€, supérieures de +14,4 M€ à la prévision EPRD et supérieures de +11,7 M€ au réalisé 2017.

Dans le détail :

- *Dotations aux provisions pour litiges et risques* : +12 M€, du fait de la constitution d'une provision au titre de la modification des règles de facturation des séjours d'hospitalisation des Polynésiens. Ces séjours devront désormais être facturés sur la base du tarif des groupes homogènes de séjour (GHS) et non des prix de journée (TJP). Cela est applicable depuis 2017 et représente une perte de recettes de 7 M€ par an. Une provision de 14 M€ a donc été constituée afin de faire face à la charge que représentera la correction des factures des années 2017 et 2018 qui interviendra en 2019 ;
- *Dotations aux provisions pour autres risques et charges* : aucune dotation aux provisions, comme en 2016 et 2017 ;
- *Dotations aux provisions pour dépréciation des créances* : en baisse de -4 M€ par rapport au réalisé 2017 ;
- *Dotations aux provisions pour compte épargne temps* : dotation de 1,3 M€ au titre des CET du personnel médical (aucune dotation en 2017) compte tenu de la hausse des jours portés sur les comptes épargne-temps ;
- *Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations* : en baisse de -616 K€ en 2018 ;
- *Dotations aux provisions pour responsabilité civile* : en hausse de +3 M€ en 2018.

## ➤ BUDGET CONSOLIDÉ

	Comptes	Exercice : 2018	Exercice : 2017	Evolution 2017/2018	
				montant	%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Achats de marchandises	SD607 - SC 6097	0	0	0	0,00%
- variation de stock	+ SD 6037 ou - SC 6037	0	0	0	0,00%
Achats stockés de matières premières ou fournitures	SD601-SC6091	493 996	508 353	-14 357	-2,82%
- variation de stock	+ SD 6031 ou - SC 6031	-32 206	110 046	-142 252	-129,27%
Achats d'autres approvisionnements	SD602 - SC6092	1 549 245 895	1 653 820 158	-104 574 263	-6,32%
- variation de stock	+ SD 6032 ou - SC 6032	17 488 960	2 177 304	15 311 656	703,24%
Achats non stockés de matières et fournitures	SD606 - SC6096	214 123 481	215 693 638	-1 570 157	-0,73%
Services extérieurs et autres	SD61- SC 619; SD62-SC629	651 434 024	660 868 359	-9 434 335	-1,43%
Impôts, taxes et versements assimilés		0	0	0	0,00%
- sur rémunérations	SD 631- SC 6319 , SD 633 - SC 6339	390 999 966	388 082 000	2 917 966	0,75%
- autres	635, 637	5 304 771	5 458 485	-153 713	-2,82%
Charges de personnel		0	0	0	0,00%
- Salaires et traitements	SD641- SC 6419, SD642-SC6429, SD648-SC 6489, -SC 649	3 110 488 003	3 098 932 885	11 555 118	0,37%
- charges sociales	SD 645-SC 64519-SC64529, SD 647-SC 64719-SC64729	1 061 132 419	1 091 147 499	-30 015 080	-2,75%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		0	0	0	0,00%
- sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	6811, 6816	363 944 379	371 003 625	-7 059 245	-1,90%
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6817	95 135 041	97 144 373	-2 009 332	-2,07%
- pour risques et charges : dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	6812, 6815	21 225 916	8 049 316	13 176 600	163,70%
Autres charges de gestion courante	65	127 725 966	146 794 337	-19 068 371	-12,99%
<b>TOTAL II</b>		<b>7 608 710 611</b>	<b>7 739 790 377</b>	<b>-131 079 765</b>	<b>-1,69%</b>

Tous budgets confondus, les charges d'exploitation baissent de -1,69% entre 2017 et 2018.

- Les charges liées au personnel, y compris impôts et taxes, sont en baisse de -15,6 M€.

- Les charges liées aux achats et services extérieurs sont en baisse de 100,4M€, principalement en raison de la forte baisse des dépenses de médicaments r étroc éés.
- Les dotations aux amortissements sont en baisse de -7 M€.
- Les dotations aux provisions pour risques et charges augmentent de +13,2M€.

	Comptes	Exercice : 2018	Exercice : 2017	Evolution 2017/2018	
				montant	%
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
Dotations aux amortissements, d épréciations et provisions	686	34 520	43 565	-9 045	-20,76%
Int érés et charges assimil ées	661, 665, 668	60 476 409	60 091 215	385 194	0,64%
Pertes de change	666	10 154	0	10 154	0,00%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobili ères de placement	667	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL IV</b>		<b>60 521 082</b>	<b>60 134 779</b>	<b>386 303</b>	<b>0,64%</b>

Tous budgets confondus, les charges financi ères progressent l ég èrement de +0,64% (386 303 €).

Tous budgets confondus, les charges exceptionnelles sont en hausse de 6,15% (+9,4 M€).

	Comptes	Exercice : 2018	Exercice : 2017	Evolution 2017/2018	
				montant	%
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					
Sur op érat ions de gestion					
- exercice courant	671, 678	28 386 677	24 988 173	3 398 504	13,60%
- exercices ant érieurs	672, 673	109 061 531	111 542 278	-2 480 747	-2,22%
Sur op érat ions en capital	675	8 222 200	2 106 597	6 115 603	290,31%
Dotations aux amortissements, d épréciations et provisions				0	0,00%
- dotations aux provisions r églement ées	6874	16 352 191	14 002 695	2 349 497	16,78%
- dotations aux amortissements et d épréciations exceptionnels	6871, 6876	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL VI</b>		<b>162 022 599</b>	<b>152 639 742</b>	<b>9 382 857</b>	<b>6,15%</b>

- *Charges exceptionnelles sur op ération de gestion – exercice courant* : en augmentation de +3,4M€ du fait notamment d'une augmentation des indemnités-r éparations compens ées par une reprise sur provision.
- *Charges exceptionnelles sur op ération de gestion – exercices ant érieurs* : en baisse de -2,5M€ du fait d'une moindre sur-ex écution des produits à recevoir rattach ées en N-1.
- *Charges exceptionnelles sur op érat ions en capital* : hausse des valeurs nettes comptables des é éléments d'actifs cédés comptabilis ées sur le CRPP principalement en raison d'une op ération de cession de portefeuille de titres, se traduisant également par un produit exceptionnel de 12 M€.
- *Charges exceptionnelles – dotations aux provisions r églement ées* : hausse de la dotation aux provisions pour responsabilit é civile (+2,9 M€).

#### 4) ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE DES COMPTES DE 2018

##### 4.1. LE RESULTAT ET SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Soldes en K€	2017	2018	Variation 2018/2017
Produits bruts d'exploitation	7 293 930	7 199 755	-1,29%
- Consommations intermédiaires	2 503 094	2 400 178	-4,11%
= VALEUR AJOUTEE	4 790 836	4 799 577	0,18%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	246 527	267 686	8,58%
MARGE BRUTE	204 346	259 677	27,08%
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 150 752	- 142 636	5,38%
RESULTAT COURANT	-202 581	-193 294	4,58%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	27 113	71 676	164,35%
RESULTAT NET	- 175 468	- 121 618	30,69%

L'étude des soldes intermédiaires de gestion permet de mettre en évidence les étapes de construction du résultat.

L'excédent brut d'exploitation est en augmentation significative de 8,58 % du fait de baisses de charges d'exploitation supérieures aux baisses des produits (à noter que la baisse importante sur les rétrocessions est constatée à la fois en charge et en produits) : cf. parties 1 et 2 du présent rapport.

La marge brute augmente de 27,08 % :

Soldes Intermédiaires de Gestion	CRP	Comptes Budgétaires	2 018	2 017	Var° (€)	Var° (%)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			267 685 787	246 526 731	21 159 056	8,58%
Autres produits de gestion courante		75	119 716 795	104 614 103	15 102 692	14,44%
Autres charges de gestion courante		65	127 725 966	146 794 337	-19 068 371	-12,99%
MARGE BRUTE			259 676 616	204 346 498	55 330 118	27,08%

- Pour les autres produits de gestion courante, l'augmentation de 14,44 % est représentée majoritairement par des facturations nouvelles en provenance de la recherche (9,5 M€) et d'un surplus de facturation en 2018 (8,9 M€) de redevances pour concessions, brevets, licences.
- Pour les autres charges de gestion courante, la diminution de -12,99% correspond essentiellement à des créances admises en non-valeur qui ont diminué de 110,6 M€ à 88 M€ en 2018 soit -20,38%.

La marge brute forme le contenu global des opérations réelles d'exploitation. Elle représente donc la trésorerie potentielle issue de la seule exploitation, ce qui en fait un indicateur fondamental de la structure d'exploitation, excédentaire ou déficitaire.

La couverture des charges calculées par la marge brute :

Poids des Frais Financiers dans la Marge Brute		2 018	2 017	Var° (€)	Var° (%)
66 - Frais Financiers		60 486 563	60 091 215	395 348	0,66%
Marge Brute		259 676 616	204 346 498	55 330 118	27,08%
Frais Financier / Marge Brute		23,29%	29,41%		

Poids des Charges d'amortissements dans la Marge Brute		2 018	2 017	Var° (€)	Var° (%)
68 - Amortissements		363 944 379	371 003 625	-7 059 245	-1,90%
Marge Brute		259 676 616	204 346 498	55 330 118	27,08%
Amortissement / Marge Brute		140,15%	181,56%		

Poids des Charges d'amortissements et des Frais Financiers dans la Marge Brute		2 018	2 017	Var° (€)	Var° (%)
68 - Amortissements		363 944 379	371 003 625	-7 059 245	-1,90%
66 - Frais Financiers		60 486 563	60 091 215	395 348	0,66%
Marge Brute		259 676 616	204 346 498	55 330 118	27,08%
Amortissement + Frais Financier / Marge Brute		163,45%	210,96%		

Depuis 2014, le poids des charges (amortissement et frais financier) calculés dans la marge brute ne permet plus de couvrir ces dernières, notamment par le poids important des amortissements qui permettent d'anticiper budgétairement le renouvellement des équipements. Une amélioration est constatée en 2018 avec un ratio de charges sur marge brute repassé nettement en dessous des 200% et qui s'améliore de près de 25%

#### 4.2. L'EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT, DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET CONSTITUTION DE LA TRESORERIE

Soldes en K€	2017	2018	Variation 2018/2017
Fonds de Roulement Net Global (FRNG)	621 379	597 556	-23 823
Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	990 452	866 170	-124 282
Tresorerie	-369 073	-268 614	100 459

En 2018, le **fonds de roulement net global (FRNG)** enregistre une diminution de 24 millions d'euros, bien que le tableau de financement fasse apparaître un apport au fond de roulement de 11,7M€ s'expliquant notamment par les opérations de correction de bilan dans le cadre de la fiabilisation des comptes.

- au passif, un résultat net déficitaire sur 2018 de - 122 M€ qui viendra se rajouter aux reports à nouveau déficitaires des exercices précédents (- 914 M€ avant affectation) ;
- des écritures en haut de bilan d'œuvres pour un montant de - 63 M€, correspondant soit à des opérations de fiabilisation de l'actif, soit à des changements de méthodes comptables conformément aux nouveaux dispositifs de la norme 21 sur les EPS (mise en œuvre des fiches 17 et 17bis de la DGOS sur la comptabilisation des recettes affectées sur la recherche) ;
- des apports et subventions cumulés pour un montant de 12 M€ ;
- une dette à moyen et long terme qui augmente de 137 M€ ;
- un montant des diverses provisions restant stable en 2018, les hausses venant compenser les reprises ;
- des amortissements au bilan qui augmentent de 182 M€ en lien notamment avec la fiabilisation de l'inventaire.

- **à l'actif**, le montant des immobilisations incorporelles augmente de 44 M€ ;
- les immobilisations corporelles augmentent de 131 M€, dont 91 M€ au titre des constructions et 15 M€ pour les installations et le matériel. Des biens sont en phase d'acquisition pour 26 M€ ;
- les immobilisations financières ont décré de 5 M€ dû notamment à la vente de portefeuilles de titres (anciens legs).

Le **besoin de fonds de roulement (BFR)** correspond à un décalage de trésorerie provenant de l'activité courante de l'AP-HP. Il diminue de 124 M€ qui s'explique principalement sur les postes d'actif et passif suivants :

- **à l'actif**, les stocks ont baissé de 15 M€ ;
- les créances sur les hospitalisés et consultants ont augmenté de 6,5 M€ ;
- les créances pour prestations entre EPS augmentent de 24 M€ du fait d'une hausse des flux de facturation liés aux nouvelles règles de financement de l'activité de biologie hors nomenclature désormais facturé aux établissements prescripteurs ;
- les autres créances diminuent fortement de 45 M€ essentiellement en raison des nouvelles dispositions en matière de comptabilisation des recettes affectées sur la recherche (42 M€) ; cf. *infra* impact également sur le passif.
- **au passif**, les dettes fournisseurs ont augmenté de 45 M€ notamment du fait de la mise en place d'un délai minimum de paiement à 20 jours ;
- le montant des avances aussi bien pour les patients étrangers que pour les opérations relatives à la recherche voit son solde augmenter de façon significative de 25 millions d'euros en raison notamment des pratiques d'avance systématique pour les soins programmés de patients non-résidents ;
- une diminution importante des autres dettes de 69 M€ due en partie aux nouvelles dispositions en matière de comptabilisation des recettes affectées sur la recherche (63 M€). Les comptes sur lesquels étaient imputés ces opérations devront être apurés au plus tard au 31 décembre 2019 tel que prévu par la fiche 17 bis de la DGOS sur le retraitement comptable des ressources affectées ;
- les produits constatés d'avance augmentent très fortement de 53 M€ en raison de la réaffectation des fonds de recherche sur ce compte (correction bilantielle évoquée supra)

#### 4.3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

<i>Soldes en K€</i>	2017	2018	Variation 2018/2017
<i>Capacité d'autofinancement (CAF)</i>	93 523	181 150	87 627

Formation de la capacité d'autofinancement en K€	2017	2018	Evolution 2018/2017
Excédent brut d'exploitation	246 526	267 686	8,58%
+ Transferts de charges d'exploitation	0	0	0%
+ Autres produits d'exploitation	104 614	119 717	14,44%
- Autres charges d'exploitation	146 794	127 726	-12,99%

Formation de la capacité d'autofinancement en K€	2017	2018	Evolution 2018/2017
+ Produits financiers (sauf reprises)	8 306	9 684	16,59 %
- Charges financières (sauf dotations)	60 091	60 487	0,65%
+ Produits exceptionnels (sauf reprises et opérations en capital)	77 493	109 544	41,35 %
- Charges exceptionnelles (sauf dotations et opérations en capital)	136 530	137 448	0,67%
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>93 523</b>	<b>181 150</b>	<b>93,69%</b>

La capacité d'autofinancement (CAF) reflète la capacité de l'institution à rembourser sa dette sans recourir à des ressources exceptionnelles pour financer les investissements.

Elle évolue favorablement en 2018 avec un quasi doublement (+93,69%), avec un excédent brut d'exploitation en augmentation de 21 M€, une baisse des autres charges d'exploitation (19 M€), notamment des non-valeurs comptabilisées et une augmentation de 15 M€ des autres produits d'exploitation correspondant à de nouvelles facturations sur la recherche ou des redevances facturées sur les concessions et brevets. Les produits exceptionnels s'accroissent également de 32 M€ (principalement des corrections de RAMR).

La CAF doit couvrir en priorité le remboursement en capital des emprunts. La CAF nette est donc le montant résiduel servant pour l'investissement après remboursement des échéances d'emprunt. Elle était négative sur l'exercice 2017 à - 34 M€. En 2018, elle redevient positive à 41 M€, ce qui laisse des marges de manœuvre à l'AP-HP.

#### 4.4. AUTRES RATIOS FONDAMENTAUX

Type de ratios (en %)	2017	2018
<b>Investissements</b>		
Taux de renouvellement des immobilisations	4,9	4,5
Taux de marge brute	2,7	3,5
Poids des amortissements / Marge brute	181,6	140,2
Poids des frais financiers (hors produits) / Marge brute	29,4	23,3
<b>Dettes</b>		
Indépendance financière	55,6	59,7
Remboursement annuité capital / amortissements	34,4	39,7
Poids de la dette endettement/produits bruts d'exploitation	30,5	33,0
Durée apparente de la dette (en année)	24,4	13,4

Le taux de renouvellement des immobilisations connaît une légère baisse passant de 4,9% en 2017 à 4,5% sur l'exercice écoulé.

Le taux de marge brute permet de mesurer la marge que l'AP-HP dégage sur son exploitation « courante » pour financer ses charges financières, d'amortissements et de provisions, c'est-à-dire financer ses investissements. Il connaît une augmentation depuis l'exercice précédent pour s'établir à 3,5%.

Le taux d'indépendance financière mesure le poids de l'endettement dans l'ensemble des ressources stables ou capitaux propres. Il passe à 59,7% en 2018 à la suite des emprunts nouveaux souscrits et la diminution des capitaux propres liée aux déficits cumulés et aux diverses écritures comptables décrites *supra*.

Le poids de la dette représente le pourcentage entre le montant de l'endettement et les produits bruts d'exploitation. Il atteint 33% en 2018 en raison d'un recours à l'emprunt et d'une baisse de l'évolution des produits.

La durée apparente de la dette représente le nombre d'années du montant de la CAF afin de rembourser le capital de la dette. Exprimé en années, elle représentait 24,4 années en 2017. En 2018, elle est redescendue à 13,4 années grâce à l'augmentation sensible de la CAF. Ce ratio reste volatile, car il dépend du montant de la CAF dégagée chaque année.